



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 6 JUILLET 2018**

DÉBATS



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan - Maire d'Ussel	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale - Maire de Laguenne	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960	Maire de Tulle	Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités - Maire de Beyssenac	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole - Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée - Maire de Margerides	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie - Maire de Rilhac-Xaintrie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allasac	22/03/1998
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute - Maire d'Argentat	Argentat	22/03/2015

NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF – Maire de Lestards	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRAMARD Jean-Claude	11/06/1950	Retraité – Maire de Saint-Hilaire-Peyroux	Naves	27/03/1994
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilith	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité – Maire d'Ussac	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée – Maire de Maussac	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité – Maire de Neuvic	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée – Maire de Noailles	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-Claude PEYRAMARD, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES par intérim

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Laurent DARTHOU

CHEF DE CABINET

M. Vincent SEROZ

Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 6 JUILLET 2018

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 21
--	---------

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101 Politique départementale de prévention de la perte d'autonomie : bilan 2017 et actions 2018	22 à 32
---	---------

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201 Contrat de transition écologique	33 à 41
--------------------------------------	---------

Présentation du rapport d'activité 2017 des services de l'Etat par Monsieur le Préfet de la CORRÈZE	42 à 53
---	---------

202 Développement des énergies renouvelables : concession de service avec constitution d'une SEMOP en vue de la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables	54 à 57
---	---------

203 Aides aux collectivités : contractualisations 2018-2020	58 à 60
---	---------

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

302	Admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses	61
303	Actualisation des tableaux des emplois budgétaires au 31 mai 2018	62
304	Marchés publics et accords-cadres Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales	63
305	Communication du rapport d'activité 2017 des services du Conseil Départemental	64 à 68

VOEUX

- Vœu en faveur de la prise en compte des notions d'espace et de territoire dans la Constitution de la V^{ème} République 69 à 71
 - Vœu relatif à la réforme de la fiscalité locale 72 à 74
-

M. LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous. Je donne la parole à notre Vice-Présidente pour faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer valablement.

Mes chers collègues, avant de commencer cette séance, j'aimerais que nous ayons une pensée pour Sébastien MOUSSOURS, agent du Laboratoire Départemental d'Analyses, qui était en disponibilité depuis 2012. Il est décédé à l'âge de 46 ans le 8 mai dernier. J'adresse toutes nos pensées à ses proches et les assure de notre soutien.

Je souhaiterais que nous ayons une pensée toute particulière pour quelqu'un dont la famille a voulu qu'il reste anonyme : le cycliste décédé à Objat des suites des intempéries de cette semaine. Une pensée à sa famille et à tous ceux qui sont dans la difficulté.

Je vous demande une minute de silence.

(...Une minute de silence est observée...)

Je vous remercie.

Mes chers collègues, la séance d'aujourd'hui appelle plusieurs dossiers qui relèvent de l'action quotidienne de notre Collectivité, mais également des sujets stratégiques pour l'avenir de la Corrèze et des Corrèziens.

L'action quotidienne du Département, c'est d'abord la solidarité envers les plus fragiles et notamment les personnes âgées. Dans le cadre de notre politique de l'autonomie, nous avons souhaité renforcer notre lien en matière de prévention. Prévenir la perte d'autonomie, c'est permettre à nos aînés de conserver, le plus longtemps possible, leur indépendance, leur activité, leur cadre et leur confort de vie. Depuis trois ans, nous développons un programme annuel de prévention avec l'ensemble des partenaires de l'autonomie. En 2016, 16 500 seniors ont bénéficié de nos actions et, en 2017, notre programme a concerné plus de 21 000 personnes. Sandrine MAURIN vous présentera le bilan et les actions phares du programme 2018.

2017 nous a permis d'engager une action déterminante autour de la dénutrition, véritable enjeu de santé publique qui doit mobiliser tous les acteurs intervenant auprès des personnes âgées. Sensibiliser, informer, repérer et accompagner les seniors touchés par cette maladie silencieuse : autant d'actions qui se poursuivent en 2018 sur tout le Département.

Cette année, nous innovons aussi avec un appel à projets autour du bien conduire. La mobilité des seniors est un facteur essentiel à leur autonomie, particulièrement dans les territoires ruraux. Nous souhaitons ainsi les accompagner vers plus de sécurité et de confiance au volant.

Nous renforçons aussi notre soutien au réseau de convivialité. Le 11 octobre prochain, nous mettrons à l'honneur tous les bénévoles corréziens qui s'investissent pour maintenir le lien social avec nos aînés partout en Corrèze. Ce lien social, cette proximité sont l'ADN du Département, un ADN qui s'illustre dans le rapport d'activité 2017 de nos services, qui vous est remis aujourd'hui et vous sera présenté par Franck PEYRET.

A cette occasion, je voudrais saluer une nouvelle fois l'engagement de nos agents départementaux et les remercier pour le travail qu'ils réalisent chaque jour au service de la Corrèze et des Corrégiens. Les intempéries de ces derniers jours ont prouvé combien nos services publics, Direction des Routes, sécurité et secours sont indispensables à notre protection. Je remercie l'ensemble des professionnels et tous les bénévoles qui se sont associés dans un même élan de solidarité pour permettre un retour rapide à la normale et dont encore beaucoup œuvrent. Je salue également la colonne des pompiers de la Corrèze, partie prêter main-forte à nos voisins de Charente, également fortement touchés.

Ensemble, élus et administration, nous conduisons à la fois une action de proximité au quotidien et des projets stratégiques pour l'avenir du Département ; parmi ces choix stratégiques, le soutien aux investissements des communes et des intercommunalités pour développer, aménager et équiper nos territoires.

Malgré les contraintes financières de notre Collectivité, nous avons fait le choix, depuis 2015, d'un haut niveau d'investissement, en privilégiant notamment les aides aux collectivités. Sur la période 2015-2017, nous avons mobilisé 38,3 M€ pour accompagner les projets locaux. Nous renforçons ce soutien pour les trois ans à venir, avec une enveloppe de 40 M€, pour accompagner 1 860 projets et générer 260 M€ de travaux en Corrèze. Christophe PETIT vous présentera ce programme de contractualisation avec les collectivités.

Parmi tous les projets, 390 s'inscrivent dans la dynamique de transition écologique impulsée par le Département. Cela représente 13,3 M€ d'aides départementales, pour un investissement total de 86,5 M€. La transition écologique est le nouveau défi que souhaite relever notre département. La Corrèze a de réels atouts à faire valoir dans cette démarche novatrice de développement et d'aménagement de son territoire.

Il y a un an, lors de la visite du Ministre Sébastien LECORNU, nous avons soumis l'idée, avec les forces vives du Département, d'un contrat territorial pour accompagner la transition écologique. Cette idée et la méthode de travail collégiale que nous avons engagée ont retenu l'attention du Ministère. Six mois plus tard, début janvier, le Ministre annonçait la création des Contrats de Transition Ecologique (CTE) pour deux premiers territoires : la Communauté Urbaine d'Arras et le Département de la Corrèze. Six mois après, nous présentons aujourd'hui notre projet de contrat de transition écologique pour la Corrèze.

Sur les huit CTE en projet aujourd'hui, le contrat corrézien est le seul portant sur l'intégralité d'un territoire départemental. Le Département est ainsi le pilote de cette dynamique. Il impulse, il mobilise et il fédère les énergies de tous les partenaires : chambres consulaires, communautés de communes et d'agglomérations, fédérations et syndicats professionnels, associations, entreprises et beaucoup d'autres.

Le CTE est une formidable opportunité pour la Corrèze, car il nous permet à la fois d'engager des actions concrètes et de lever les freins réglementaires à certains sujets. Ce contrat sera établi pour quatre ans, avec le socle d'actions que vous proposera Jean-Marie TAGUET. C'est un contrat évolutif qui vivra sur sa durée et au-delà, avec de nombreuses actions en projet ou en gestation.

Le CTE corrézien repose sur quatre grands objectifs, au premier rang desquels le développement des énergies renouvelables. La Corrèze était déjà historiquement exemplaire en la matière, avec l'hydroélectricité. Aujourd'hui, il faut qu'elle franchisse un nouveau cap en développant le photovoltaïque, la méthanisation et l'hydrogène décarboné. Ce sera notamment la mission d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) départementale, Corrèze Energies renouvelables, que Christophe ARFEUILLERE vous proposera de créer aujourd'hui. Cette structure fera une large place au financement participatif pour permettre aux Corrégiens d'être acteurs de la

RÉUNION DU 6 JUILLET 2018

transition écologique. De nombreux partenaires se sont inscrits dans cet objectif, notamment l'agglomération de Brive, avec un projet ambitieux de méthanisation des biodéchets.

Le deuxième axe de ce contrat vise un objectif de sobriété et d'efficacité. Le CTE va nous permettre d'accélérer l'amélioration énergétique du bâti, tant pour les particuliers que pour les collectivités. Tulle Agglomération s'est naturellement inscrite dans cet objectif, avec un beau projet de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. Le PNR (Parc Naturel Régional) de Millevaches est également partie prenante, avec des projets innovants pour les territoires ruraux.

La transition écologique est aussi un enjeu majeur pour l'agriculture de demain. Le monde agricole a donc saisi cette opportunité pour accompagner les démarches de changement des pratiques et la diversification des productions. Le CTE intègre donc de nombreux projets orientés vers l'agriculture biologique : la production zéro résidu de pesticides, la réduction des produits phytosanitaires et la mise en place de contrats de filière du consommateur au producteur, pour structurer la production et garantir les débouchés commerciaux.

En matière d'innovation et d'expérimentation, le CTE va permettre de développer un véritable plan protéines s'inscrivant dans un objectif national, notamment avec la filière insectes et les protéines végétales.

Autre objectif du contrat : le développement des mobilités durables avec notamment la mobilité électrique. Le Département se propose de coordonner l'implantation des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit d'une dynamique globale associant les partenaires publics et privés, car ce sujet nécessite une vision départementale, partagée avec les entreprises.

Enfin, le dernier axe du contrat concerne les solidarités territoriales, avec notamment le projet de création d'une réserve départementale de biodiversité à Argentat, dans un objectif de préservation et de valorisation de notre biodiversité.

Pour porter les actions départementales, soutenir les opérations des collectivités et accompagner de nouveaux projets, nous mobiliserons 18 M€ sur quatre ans pour la transition écologique en Corrèze, aux côtés des autres financeurs publics et privés.

Vous le voyez, ce contrat est le fruit d'un travail collectif. Ce n'est pas le contrat du Département, mais celui de toute la Corrèze qui s'engage pour la transition écologique. Le CTE porte une ambition commune : faire de la Corrèze un territoire exemplaire de la transition écologique.

Dans cette nouvelle ambition, les CTE sont aussi porteurs d'avenir pour la ruralité. Cette ruralité couvre la majeure partie du territoire national et compte 21,4 millions d'habitants ; cette ruralité qui est pourtant la grande absente des textes législatifs régissant notre pays et le fonctionnement de notre Collectivité. Découpage des cantons, périmètre des intercommunalités, représentation dans des instances de décision, dotations de l'Etat : autant de domaines régis par le seul critère démographique, sans prise en compte de la notion d'espace et de territoire. Plus largement, la notion d'espace est absente de la plupart des politiques de l'Etat en matière d'aménagement et d'organisation du territoire, souvent établies au seul prisme démographique. Aujourd'hui, nous devons nous mobiliser pour faire entendre la voix de la ruralité, pour que les territoires soient pris en compte dans la loi et, en premier lieu, dans la Constitution de notre V^{ème} République.

Avec plusieurs associations d'élus, notamment les élus de la Montagne et les maires ruraux, nous portons cette volonté commune de faire inscrire la notion d'espace et de territoire dans la Constitution. Nous vous présenterons tout à l'heure un vœu en ce sens et je le présenterai à Monsieur le Préfet, qui nous rejoindra en fin de matinée pour présenter le rapport d'activité des services de l'Etat.

Je vous remercie. La parole est à Bernard COMBES.

M. COMBES – Merci, Monsieur le Président. Bonjour à vous, toutes et tous, chers collègues.

Monsieur le Président, avec nos collègues de l'opposition (ou de la minorité, selon les cas), nous sommes interrogatifs et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous sommes à trois ans maintenant d'exercice du pouvoir par cette majorité dans le Département où, sans le changement par la loi, se seraient déroulées des élections départementales intermédiaires. Cette situation vous laisse du temps pour faire les choses et nous nous inquiétons de votre manière d'utiliser ce temps.

A chaque séance plénière depuis trois ans, votre majorité nous annonce un formidable projet, ou en tout cas prometteur, séduisant, alléchant. C'est encore une fois le cas aujourd'hui. Quelques mois plus tard, à force d'attendre vainement que le projet se concrétise, nous finissons par l'oublier pour passer au projet suivant.

Avant d'en venir au joli projet d'aujourd'hui, je vais faire un petit tour d'histoire. Ce n'est pas de l'histoire ancienne, elle remonte à 2015. En juin 2015, votre majorité, tout juste installée, annonce un plan d'urgence pour l'emploi, plan que nous n'avons jamais vu se concrétiser.

En décembre 2015, quelques mois plus tard, votre majorité annonce qu'elle fera de 2016 l'année de la jeunesse. Cette année de la jeunesse, nous ne l'avons pas vue passer (nous ne sommes plus très jeunes nous-mêmes), à l'exception, peut-être, de quelques vidéos tournées avec des jeunes.

En juillet 2016, votre majorité annonce un contrat local d'innovation sociale dans le but de permettre l'insertion de 200 allocataires du rSa en cinq ans. Ce dispositif devait être mis en place en décembre 2016 ; nous ne l'avons pas vu arriver.

En février 2017, votre majorité annonce cette fois une grande opération de marketing territorial, vous vous en souvenez, pour doper l'activité économique. Un catalogue de 37 actions est présenté. Ce projet n'a jamais été mis en œuvre concrètement.

En avril de cette année, votre majorité annonce un plan santé, évidemment novateur et volontariste, pour faire disparaître les déserts médicaux dans notre Département. Il est précisé que ce plan sera présenté avant la fin du premier semestre 2018. Nous y sommes. Ce plan n'est pas au rendez-vous. Le verrons-nous un jour ? Nous n'en savons rien.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que le projet Routes 4.0, annoncé pour l'automne prochain, ne sera pas un « machin » de plus qui fera « pschitt », que vous n'oublierez pas le « 4 » du « 4.0 » et, je l'espère, avec des centres routiers qui ne seront pas trop éloignés des Corrèziens.

D'autres projets ont été annoncés par votre majorité depuis trois ans :

- un nouveau dispositif de financement participatif qui devait permettre de réaliser tout un tas de choses : je ne l'ai pas vu ;
 - le fameux Boost Emploi, qui était une bonne idée et qui devait, comme par magie, faire chuter le nombre de chômeurs en Corrèze : en réalité, ce dispositif n'a fait que reprendre des actions déjà conduites par des professionnels, ceux de Pôle emploi et des missions locales pour l'emploi des jeunes. Boost Emploi n'a pas eu d'effet sur la courbe du chômage en Corrèze. Si le nombre de chômeurs a baissé dans notre Département, c'est grâce, surtout, aux aides pour les entreprises décidées par le précédent gouvernement et qui ont porté leurs fruits (notamment le CICE –Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi–) et peut-être pour une infime part, à la petite hausse des investissements routiers du Département, nous vous le concédons ;
-

- Enfin, il y a le 100 % Fibre, le très haut débit numérique pour tous les Corrèziens en 2021. Cette opération de près de 160 M€ aura-t-elle toutes les vertus économiques et démographiques qui lui sont prêtées ? Nous le souhaitons vivement avec vous, mais on peut en douter. Il est souhaitable que l'opération fonctionne, notamment pour les finances du Département, qui y injecte près de 25 M€, mais il n'est pas certain du tout que l'on parviendra aux 100 000 raccordements espérés.

J'en arrive à l'imposant pavé d'aujourd'hui : 300 pages, 70 actions en tout genre rappelées dans votre propos liminaire. Je veux parler du contrat de transition écologique, le CTE. Comme toujours, c'est un pavé de belles intentions.

Il y a, par exemple, des projets pour développer les produits agricoles bio en Corrèze ; il était temps, vous le reconnaîtrez. L'agriculture corrézienne a du retard sur de nombreux départements, comme la Bretagne par exemple. C'est un contrat un peu fourre-tout, on y trouve notamment la création d'une filière de production de porcs bios (20 000 porcs par an) avec la coopérative Capel et le groupe de distribution Carrefour. C'est bien.

On trouve également la création d'ateliers de production d'œufs bio, toujours avec le groupe Capel, l'objectif étant de produire 16 millions d'œufs bio en 2021. Il vaut toujours mieux casser des œufs et faire une omelette avec des œufs bio que de se retrouver avec une omelette cassée avec des œufs non bio.

Dans ce projet fourre-tout, il y a vraiment de tout. On y trouve par exemple, ce peut être une belle idée en termes d'image, la création d'une réserve internationale de ciel étoilé sur le plateau de Millevaches. Peut-être n'y aura-t-il bientôt plus que les étoiles à regarder à Millevaches.

Dans ce projet fourre-tout, il y a aussi de nombreux projets communaux, projets intercommunaux, qui seront réalisés de toute façon, avec ou sans ce contrat de transition écologique. Il y a, par exemple, la rénovation de l'éclairage public dans diverses communes, notamment à Egletons, à Meyssac et à Uzerche. Ce n'est pas révolutionnaire.

On y trouve également la réalisation de voies ou pistes cyclables à Brive, la restructuration de tout un quartier à Uzerche ou encore la création d'un centre de recherche et de démonstration du Groupe Andros à Altillac. Belle idée.

Il y a des projets précis et déjà programmés. Il y a aussi des projets flous encore vagues, pas évalués, ni, bien sûr, financés.

Dans ce contrat, il y a des actions intéressantes, d'autres sur lesquelles on peut s'interroger. Toutefois, il manque peut-être une action (Monsieur le Président, vous y verrez un peu d'humour) : l'édition d'un guide des bonnes pratiques de l'élagage écologique.

M. LE PRESIDENT – Où est ce guide ?

M. COMBES – A la lumière de ce qui s'est passé pour d'autres grands projets que votre majorité avait annoncés ces dernières années et pour éviter les déconvenues et les mauvaises surprises, nous vous demandons d'assurer un suivi régulier, de rendre compte à l'ensemble de l'Assemblée, tous les six mois, de l'état détaillé de ces actions et des actions précédentes : celles qui ont été engagées, celles qui sont à l'étude, celles qui ont été modifiées, celles, le cas échéant, abandonnées, car injustifiées et, pourquoi pas, celles qui pourraient être ajoutées. Nous vous demandons simplement du sérieux et de la visibilité dans ce type d'actions.

Pour finir, je voudrais vous adresser un petit quizz, très facile et très simple.

Question n° 1 : DGS (Directeur Général des Services) ou pas DGS ?

Question n° 2 : curatelle ou tutelle ? Nous avons signé en urgence, la semaine dernière, le Pacte de Cahors, vin qui peut avoir de grandes qualités organoleptiques. L'État vous dit : « Faites des économies sur le fonctionnement (ce que vous et nous faisons déjà depuis longtemps) et, en contrepartie, vous n'aurez rien ». C'est un contrat intéressant que nous signons avec un État qui se permet de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes et de faire des économies de frais de fonctionnement.

Je me suis demandé si, demain, vous alliez pouvoir nous dire dans quel parti politique vous vous trouviez. Est-ce le TPLR (Tout Pour Les Riches), que nous connaissons bien les uns et les autres et qui est incarné par le Président MACRON dans toute sa splendeur ? Quelle est votre position politique vis-à-vis de ce Gouvernement ? Je vous vois parfois hésiter entre accompagnement et refus. Êtes-vous avec ? Pour ? Contre ? Sans opinion ? Bien au contraire ? Nous aimerions le savoir.

A côté du TPLR, il y a le MRSL. Vous pourriez le rejoindre. Il s'agit du Mouvement Radical Social Libéral 19, dont le Président est Daniel CHASSEING. Si je ne cotisais pas au PS (Parti Socialiste) à la hauteur à laquelle je cotise, je me demanderais s'il ne serait pas intéressant de le rejoindre. Il va du PRG (Parti Radical de Gauche) en passant par le Parti radical valoisien et regroupe, finalement, toutes celles et tous ceux qui seraient de droite sans le dire, qui ne voudraient pas être de gauche parce que cela peut être difficile en période électorale, même si ces choses vont et viennent.

Si c'est un parti ni de droite ni de gauche, « bien au contraire », il conviendra de nous expliquer ce « bien au contraire ». De quel parti êtes-vous ? De quel Gouvernement êtes-vous ? Dans TPLR, il y a LR, nous pourrions nous y retrouver.

Dernière question, pour le fun : France ou Uruguay ? »

Merci, Monsieur le Président.

M. PETIT – Mes chers collègues, cette année 2018 marque la troisième année de notre mandature et j'ai souhaité, au nom du groupe de la majorité, dresser un rapide tour d'horizon de notre action au service de la Corrèze.

En 2015, nous étions engagés auprès des Corrèziens sur la base d'une méthode et d'un programme bien définis. Notre premier engagement était de respecter notre parole. A mi-mandat, nous avons déjà réalisé la très grande majorité de notre programme.

Tout d'abord, nous avons tenu trois engagements forts :

- des engagements financiers : pas d'augmentation d'impôts depuis 2015 ;
- désendettement du Département à hauteur de 23,7 M€ ;
- réduction de nos dépenses de fonctionnement de 18 M€, pour maintenir un haut niveau d'investissement.

Cette gestion responsable nous permet de continuer à agir pour la Corrèze. Nous n'avons pas attendu le Gouvernement pour gérer le Département avec responsabilité. Mais ce que nous attendons de l'État, c'est de nous garantir les moyens financiers de notre action. Francis COMBY, notre collègue, vous présentera tout à l'heure un vœu concernant la fiscalité locale et le maintien de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti du Département.

Premier axe de notre programme de mandature : une Corrèze forte et innovante pour une économie porteuse d'emplois.

Dans ce domaine, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a considérablement réduit notre capacité d'action, mais n'a pas altéré notre détermination et notre capacité d'innovation. Nous soutenons l'économie et l'emploi local avec une forte dynamique d'investissement. Pour rappel : 14 M€ sur les routes, 13 M€ sur les aides aux communes, 3 M€ sur les bâtiments et 2 M€ pour l'habitat.

Avec le financement participatif, nous avons associé les Corrèziens et Corrèziennes à l'économie locale. Coup de pouce Corrèze a déjà permis de récolter plus de 1,4 M€ et de financer 77 projets.

Nous avons également maintenu notre accompagnement auprès des chambres consulaires et conventionné avec la Région pour poursuivre le soutien à l'agriculture.

Au côté de nos partenaires, nous nous mobilisons pour l'emploi des Corrèziens. La plateforme Boost Emploi compte 32 000 utilisateurs et Boost Jeunes a déjà permis d'accompagner 575 jeunes avec 75 % de réussite.

Le combat pour l'emploi est un combat collectif. La mobilisation de tous et la dynamique économique globale ont permis une réelle amélioration de la situation de l'emploi en Corrèze.

Deuxième axe de notre programme : la Corrèze attractive pour un aménagement durable et équilibré de notre territoire.

Au premier rang de nos engagements, le très haut débit pour tous et partout, engagement tenu avec le programme Corrèze 100 % Fibre 2021, qui entre dans sa phase opérationnelle et verra les premiers foyers raccordés d'ici la fin de cette année. Grâce à ce programme inédit, nous aurons raccordé 100 % des foyers corrèziens à la fibre en 2021, soit avec quatorze ans d'avance par rapport au projet initial établi dans le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique).

Pour la couverture mobile, nous avons également porté l'implantation de dix nouveaux pylônes sur le territoire.

Les Corrèziens nous avaient demandé un effort particulier sur la voirie départementale ; nous avons augmenté de 2 M€ le montant de notre programme annuel d'investissement sur le réseau routier, pour le porter à 14 M€. Depuis 2015, ce sont donc près de 8 M€ supplémentaires investis sur les routes corrèziennes.

Nous avons relancé les grands projets routiers, avec notre programme Routes 2025, pour préparer les déviations de Noailles, Lubersac, Malemort ou encore Meymac.

La solidarité avec les collectivités est, pour nous, une priorité depuis 2015. Pour la période 2018/2020, nous renforçons encore notre effort et portons notre enveloppe à hauteur de 40 M€ pour financer 1 800 projets, afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie de nos Corrèziens.

En matière d'habitat, nous avons attribué 4 M€ d'aides en faveur de 1 420 foyers corrèziens, dont 75 % pour l'accession à la propriété, pour aider les Corrèziens, notamment les jeunes, à devenir propriétaires, pour dynamiser nos centres-bourgs et rénover nos bâtis anciens.

Nous avons pris un engagement sur les services de proximité. Fin 2017, nous avons adopté le Schéma Départemental d'Accessibilité des Services Au Public. Ce schéma a permis de poser les bases d'une organisation territoriale de services au public. Mais avec les exemples récents sur la carte scolaire, les trésoreries ou le regroupement des gendarmeries, nous ne pouvons pas accepter que l'État continue à se réorganiser sans aucune concertation avec les élus et nous allons demander au Préfet de prendre des engagements clairs pour l'avenir.

Troisième axe pour notre programme : une Corrèze solidaire pour garantir le bien vivre ensemble.

Attachés à notre modèle social, notre priorité est de le préserver. C'est ce qui guide toute notre action depuis 2015 et nous avons fait évoluer notre politique de l'autonomie dans un souci de justice sociale pour mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin. Nous nous étions engagés sur une nouvelle approche de l'insertion. C'est ce que nous développons depuis trois ans avec une politique d'insertion active, volontaire et résolument tournée vers l'emploi.

Nous avons aussi généralisé les contrats d'engagement réciproque, car le rSa implique des droits, mais aussi des devoirs. Les résultats sont là. Fin 2017, le nombre de bénéficiaires du rSa a baissé de 14 %, contre 6 % au niveau national. Cette tendance se confirme en 2018, avec une baisse de 3 % en Corrèze, contre une stabilité au plan national.

Dans le domaine de l'enfance, nous avons adopté un nouveau Schéma et intégré des solutions répondant aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment avec l'arrivée croissante des mineurs non accompagnés, dont le nombre a triplé en trois ans en Corrèze.

Pour préserver le bien vivre ensemble des Corrèziens, nous avons maintenu, depuis 2015, le budget consacré aux aides culturelles et sportives en faveur des associations qui animent le territoire et font vivre le lien social.

Enfin, nous avons adopté un nouveau mode de gouvernance, plus proche des Corrèziens. Entre les concertations régulières et les rencontres lors des réunions cantonales, nous privilégions le dialogue et l'échange avec les Corrèziens pour solliciter leur avis et leur rendre compte de notre action.

Pour conduire notre action, nous pouvons nous appuyer sur une administration de grande qualité pour mettre en œuvre notre projet au service de la Corrèze et des Corrèziens. Notre projet est mené par la majorité départementale, grâce à un travail collectif et une gouvernance collégiale avec le bureau de l'exécutif réuni chaque semaine et des réunions de majorité régulières.

Depuis trois ans, nous nous attachons à mettre en œuvre notre projet dans le respect de nos engagements. Soyez assurés de notre volonté pour maintenir nos efforts et poursuivre notre action en faveur d'une Corrèze innovante, attractive, solidaire, déterminée à valoriser ses atouts et faire entendre sa voix. C'est notamment l'objectif de notre contrat de transition écologique, qui nous permettra de franchir un nouveau cap et d'engager la Corrèze dans la transition écologique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? ... Non.

Je remarque qu'à certains moments, on nous reproche de faire trop de communication et à d'autres, de ne pas en faire suffisamment. Il faut profiter de ces moments pour en faire un peu. Nous ne faisons effectivement pas partie de ceux qui ont consacré beaucoup de temps à la valorisation de leur bilan. Je pense que certaines choses doivent s'imposer d'elles-mêmes.

S'agissant du plan sur l'emploi, je constate que beaucoup, vous compris, n'utilisent plus les 1 000 emplois. La réalité est que, sur la durée de votre mandat, vous avez perdu 2 600 emplois quand nous en avons créé 3 500. J'ai la prétention de dire que ces emplois ont été créés non par l'existence seule du Conseil Départemental, mais parce qu'il existe un climat de confiance et qu'un certain nombre d'actions les accompagnent.

Pour moi, le sujet est, aujourd'hui, celui de l'adéquation entre la capacité d'emploi d'un certain nombre d'entreprises et celle des salariés sur le terrain. Notre taux de chômage baisse, mais il persiste une inadéquation entre l'offre d'emploi et un certain nombre de demandeurs.

Nous avons déployé, sur le plan jeunesse, un certain nombre d'actions, dont Boost Emploi qui, lorsque nous l'avons créé, correspondait à un besoin de rendre visibles à tous des annonces cachées. Nous travaillons aujourd'hui notamment avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui dispose de la compétence formation et avec qui nous avons contractualisé sur les aspects d'insertion. Le plan jeunesse permet à environ 500 bénéficiaires du rSa chaque année de retrouver de l'emploi toute l'année.

Sur le point des contrats locaux d'initiative sociale, nous y croyons, bien que le Gouvernement et le Gouvernement précédent les aient combattus. A la fois sur l'appel à projets, lancé sur le plan national par le Gouvernement précédent et dans les discussions avec des interlocuteurs très intéressés par le dispositif, un blocage est finalement apparu, nous empêchant d'être retenus par ce biais, précisément parce que nous touchions à un sujet très politique et sensible, celui des bénéficiaires du rSa. Pour une majorité socialiste, que le privé puisse apporter un bénéfice en matière de rSa et donner un exemple de réussite est difficilement imaginable.

Nous avons repris le sujet avec ce nouveau Gouvernement et avons maintenant un interlocuteur désigné, notamment à Bercy et en interministériel, au niveau du Premier Ministre, pour pouvoir rediscuter précisément des contours de ces contrats locaux d'innovation sociale. Il a fallu revenir au point de départ.

Sur le marketing territorial, la priorité affichée l'an passé était le sujet du tourisme et, notamment, du tourisme 4.0. Dès cet été, un certain nombre d'expériences seront menées. Lors du Conseil Départemental de novembre, voire avant, nous tirerons un premier bilan de ces actions avant d'envisager, ou non, leur généralisation. Nous passerons ensuite à une phase complémentaire *via* les ambassadeurs Corrèze sur le territoire, avec la capacité d'identifier, sur la base de cahiers des charges assez précis, les aspects propres à la Corrèze.

S'agissant du plan départemental santé, l'attractivité médicale et la lutte contre la désertification médicale en Corrèze, nous pensions effectivement pouvoir le présenter de manière détaillée et précise à ce Conseil Départemental, tel qu'annoncé en avril. Dans l'intervalle, nous avons certes réalisé un certain nombre de choses et notamment, recruté la personne-ressource pour mettre en œuvre ces actions. Nous avons eu la chance de pouvoir recruter un médecin (processus qui nous a occupés une grande partie du temps) qui sera à temps plein d'ici le dernier trimestre de l'année, pour coordonner l'ensemble et pour discuter avec ses homologues du recrutement des médecins et de la capacité à avancer, à l'issue du Conseil Départemental de novembre, une fois le plan départemental validé. Si nous n'avons pas présenté le rapport au mois de juillet, c'est uniquement par respect pour l'ensemble de nos partenaires sur le sujet.

Maintenant que nous y voyons clair sur le plan santé tel qu'il peut être déployé en Corrèze, nous souhaitons prendre un temps, en septembre, avec l'ensemble des élus départementaux, pour en discuter, en faisant en sorte que l'Assemblée puisse travailler sur le sujet en amont. Il s'agit, vis-à-vis de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de l'ensemble des partenaires parmi lesquels le réseau des maisons de santé du territoire, de permettre à leurs instances de se positionner sur les points d'accord ou de désaccord, de façon à aboutir à un plan d'actions immédiatement opérationnel. Voilà pourquoi nous avons évolué dans la méthode et pourquoi nous avons acté un report au Conseil Départemental de novembre ou d'avant, le cas échéant.

Sur Routes 4.0, je voudrais répondre très directement à la question, légitime, posée concernant les centres d'entretien routiers. Il y en a vingt-cinq, il n'est pas question d'en fermer. La proximité est là. Qu'ils s'organisent entre eux sur tel ou tel sujet, d'accord, mais il n'est pas question de fermer des centres d'entretien routier, techniques ou bâtiments.

Nous avons proposé aux syndicats, lors des comités techniques, de pouvoir avoir une discussion, d'ici la fin du mois, avec le Directeur Général Adjoint et le Directeur des Routes pour recueillir leur avis, afin que nous puissions, fin août, rencontrer les syndicats, avec le Vice-Président chargé des routes. Je vous propose qu'à l'issue de ce processus, soit autour du 22 août, nous réunissions l'ensemble des Conseillers Départementaux, ce qui permettra à tous d'avoir le même niveau d'information et aux élus de définir leur position. Ainsi, d'ici le 27 août, date d'envoi des rapports au Comité Technique et au CHSCT –Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail– (que je souhaite que nous consultions et qui ont lieu les 4 et 5 septembre), nous aboutirons à quelque chose d'arrêté, en respectant le rôle de chacun. Derrière, se mettra en œuvre la réorganisation, pour qu'elle puisse être efficace dès le 15 novembre, date de début de la viabilité hivernale, à laquelle serait commencée la partie 4.0.

L'idée est de monter progressivement en charge, secteur par secteur et sujet par sujet, sur le point 4.0 jusqu'au mois d'avril/mai 2019. Pourquoi ? Parce que si, sur un secteur, le plan a besoin d'un petit ajustement à l'épreuve du terrain, il sera inutile de revoir l'ensemble des secteurs. Le cas échéant, un cadencement sera instauré pour faire en sorte d'achever l'ensemble au printemps 2019. Il faut assembler ou créer des outils sur le plan numérique. Des appels d'offres sont en cours.

Tel est le calendrier de Routes 4.0, qui a été présenté en Comité Technique vendredi. Je souhaite que nous puissions respecter le temps de chacun.

Sur le financement participatif, vous êtes sévère. Nous sommes l'un des rares départements à mobiliser autant sur le financement participatif, qui a permis de mener, en 2017, 77 projets. Cela fonctionne donc plutôt très bien. Nous souhaitons pouvoir le développer fortement, notamment sur les parties transition écologique et de la SEM (Société d'Economie Mixte) Corrèze Energies renouvelables. Les projets d'énergies renouvelables conduits jusqu'ici ont bien avancé.

Sur la Fibre 2021, à ce jour, l'ensemble des entreprises se sont engagées sur la date à laquelle elles raccordent, dans les boîtes aux lettres de nos concitoyens corréziens, qui seront développées par leurs soins, et au fur et à mesure des relevés de boîtes aux lettres. Nous recevrons la semaine prochaine les premières livraisons de fibre, commandées en anticipation. L'ensemble des entreprises revendique la disponibilité en fibre, d'autant que nous la payons d'avance et en poteaux. Aujourd'hui, tous les acteurs sont dans les délais. Axione est celui qui pourrait ne pas les respecter sur le secteur, mais il n'est pas en situation de retard irrattrapable soumis à pénalité.

Nous étions, avec nos sept collègues, à la SPL (Société Publique Locale) Nouvelle-Aquitaine hier. Si, en Corrèze, la situation est moins tendue qu'ailleurs grâce aux initiatives prises sur le territoire en matière de digital, nous connaissons tous une problématique de recrutement, notamment des bureaux d'études.

Nous serons prêts sur la partie travaux. Par contre, sur la partie études, les délais seront courts. A cette heure, personne ne paraît inquiet sur la capacité à faire valoir aujourd'hui. Des comités techniques et de suivi sont organisés tous les quinze jours. Reste, pour les entreprises, à réaliser concrètement le travail. Nous avons fait évoluer tous les protocoles de certification des avant-projets sommaires et des avant-projets définitifs. Aujourd'hui, l'organisation est en train de se caler correctement, bien que subsiste ce problème d'adéquation de la main d'œuvre avec le besoin général.

Sur le guide de l'élagage : hier et aujourd'hui, les mouches ont changé d'âne. Quelques-uns disent : « COSTE n'avait pas tout à fait tort. On lui a mis la foudre, mais ce sont les arbres qui l'ont prise ». Des personnes n'habitant pas la Corrèze ont commenté en disant : « On croyait qu'il n'y avait plus d'arbres en Corrèze ». Ils en ont vu traverser, des routes ; nous nous en serons passés. Au-delà, nous avons besoin que le travail soit fait globalement et plus sérieusement. Ce n'est pas parce que l'élagage est fait sérieusement qu'en cas de tempête, il n'y aura pas de fils cassés, etc. Nous sommes toujours dans l'outrance, d'un côté comme de l'autre. Il convient de remettre les choses à leur place.

Aujourd'hui, nous sommes dans le contrat de confiance. Du 13 au 19 juillet, l'ensemble des propriétaires corrèziens recevront un courrier. Ces propriétaires sont à classer en trois catégories :

- 20 % réalisent l'élagage eux-mêmes. Ils recevront une nouvelle fois le guide de l'élagage leur rappelant les bonnes pratiques et les invitant à entrer dans les opérations groupées. Il leur est demandé, dans le cadre de confiance, de renvoyer un coupon-réponse pour indiquer la période hivernale sur laquelle ils s'engagent à faire les travaux ;
- La deuxième catégorie est représentée par les 30 % déjà engagés dans la démarche groupée pour lesquels les appels d'offres sont lancés. Le cahier des charges est issu du guide de l'élagage. Des entreprises seront identifiées sur les cinq secteurs géographiques et, en fonction du besoin, l'ASAFAC (Association Syndicale des Aménagements Fonciers Agricole de la Corrèze) les mobilisera. Cette deuxième catégorie fait l'objet d'un renvoi du guide de l'élagage, ainsi que du courrier d'information et du contrat qui sera passé avec l'ASAFAC sur l'opération groupée ;
- S'agissant des 50 % de particuliers restants, je disais, il y a quelques mois, qu'ils ne répondaient à aucun courrier. En réalité, nous nous sommes aperçus, en discutant avec eux, qu'au moins la moitié, voire les deux tiers, se désintéressaient du sujet du fait de l'exécution d'office. Nous devons donc leur expliquer que nous n'entrons plus dans un système contraint, *via* un courrier les invitant à entrer dans l'opération groupée. Je voudrais dire ici, dans la plus grande clarté, que ceux qui ne feront rien seront déférés chez le juge, lequel leur ordonnera de faire les travaux. Ce n'est plus le Département qui s'en chargera, conformément aux dispositions du Code Civil en matière de respect de la propriété d'autrui.

Pour le 15 septembre, nous souhaitons que tous aient répondu au contrat d'engagement, en renvoyant l'enveloppe T associée à l'envoi.

S'agissant du CTE, nous y reviendrons plus tard. Sur le qualificatif de « fourre-tout », oui, c'est l'impression que le texte peut dégager, et pour cause : la transition écologique n'a pas de frontières et touche tous les secteurs. Toutefois, il n'est pas « fourre-tout », puisqu'il intègre quatre axes/orientations, avec deux sujets : ce qui est prêt et ce qui est à monter en charge et qui évoluera nécessairement au fil des quatre ans. S'il suffisait de décréter un contrat pour que les choses fonctionnent, beaucoup l'auraient fait depuis longtemps.

Enfin, sur le DGS, j'avais réalisé le recrutement de Pascal RIGAULT, Directeur Général des Services. Il s'était laissé convaincre, mais il a préféré arrêter sa mission là, plutôt que de se retrouver dans une situation dans laquelle il n'aurait pas été disponible à 100 % pour la Corrèze, ce qui nous aurait mis dans une situation difficile. J'étais déçu, mais sa position faisait montre d'une grande honnêteté.

Aujourd'hui, je peux vous dire que nous respecterons le calendrier, à quelques jours près, fin août ou tout début septembre. S'agissant du recrutement, j'ai une piste sérieuse, confirmée ce matin, et bien plus. Ce sujet se réglera la semaine prochaine. Dès l'information connue, nous communiquerons sur le sujet.

Curatelle ou tutelle ? Vous savez qu'être sous tutelle n'est pas le style de la maison, mais nous devons nous adapter aux aléas. Nous avons fait preuve de responsabilité et attendons que les uns et les autres fassent preuve du même niveau de responsabilité.

Mon parti, notre parti, c'est la Corrèze. Je pourrais vous poser la question concernant le chef de file PS de la Région Nouvelle-Aquitaine. Chacun a ses périodes de réflexion et fera en sorte de savoir où il se situe.

En tout état de cause, pour moi comme pour la majorité, le sujet est clair : lorsqu'un sujet est intéressant pour les Corrèziens, nous le prenons ; quand il ne l'est pas, nous ne le prenons pas. C'est ce qui nous vaut quelques volées de bois vert et des questionnements du type « dans quel camp êtes-vous ? ». Nous sommes dans le camp du bon sens. Lorsqu'il est évoqué une suppression de la taxe foncière, que les fondamentaux de la ruralité sont remis en cause, les débats peuvent être difficiles, y compris avec mon ami Bruno LEMAIRE, sur les aspects de finances. A un moment, il convient d'être capable de respecter nos territoires ruraux. La politique avec un grand P, c'est la Corrèze et l'intérêt des Corrèziens. Nous prenons certains sujets, en excluons d'autres, sans détail.

Sur France-Uruguay, je dirais 2-0. Si nous terminons dans les temps, tout le monde pourra voir le match.

Je vous propose de passer à l'examen des rapports.

Rapport 101, Sandrine MAURIN, sur la politique départementale de prévention de la perte d'autonomie.

RAPPORT N° 101

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE :
BILAN 2017 ET ACTIONS 2018

Mme MAURIN – Dans le cadre de notre politique départementale de l'autonomie, nous développons de nombreuses actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. En septembre 2016, nous avons été l'un des premiers départements à installer la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, en associant l'ensemble de nos partenaires.

Chaque année, nous déployons un programme d'actions innovantes sur tout le Département, en favorisant notamment les expérimentations. Le premier programme 2016 avait permis d'organiser des actions auprès de 16 500 seniors. En 2017, ce sont 21 000 personnes qui ont bénéficié d'actions individuelles ou collectives, pour une enveloppe de 650 000 €.

Parmi le vaste programme engagé en 2017, je voudrais revenir sur trois actions phares, à commencer par la lutte contre la dénutrition. Il s'agit aujourd'hui d'un véritable enjeu de santé publique, qui doit mobiliser tous les acteurs intervenant autour des personnes âgées. Nous avons ainsi développé l'information, la prévention, le repérage des situations et l'accompagnement des personnes confrontées à cette maladie silencieuse. Avec des conférences, des ateliers pratiques, des suivis à domicile et de la formation, nous renforçons encore cette action cette année.

Une autre action importante concerne le développement des outils numériques au service des personnes âgées. Nous avons soutenu l'innovation technologique en faveur des aînés avec l'installation de trois vélos cognitifs sur les territoires de Bort-les-Orgues, Egletons et Argentat. Ces vélos proposent une stimulation physique et cognitive, qui permet aux seniors de conserver leurs forces vives et leur autonomie plus longtemps.

Nous soutenons également de nombreuses initiatives visant à favoriser l'appropriation et l'usage des outils numériques par les seniors.

Enfin, 2017 a permis de lancer plusieurs expérimentations dans le cadre de l'aide aux aidants, notamment des accueils de jour itinérants et des relais détente en zone rurale. Le droit au répit est un sujet essentiel. Grâce à l'accompagnement de personnels formés, ces lieux permettent à la fois une prise en charge de qualité pour les personnes âgées et une solution pour soulager les aidants au plus près de leur domicile.

Ce bilan très positif sur le programme 2017 permettra de poursuivre un grand nombre d'actions en 2018, notamment dans les domaines de la dénutrition, du numérique et du bien vieillir en Corrèze, avec tous nos partenaires, notamment les Instances de Coordination de l'Autonomie, premiers acteurs dans le repérage des situations fragiles, l'orientation et la coordination des parcours de nos aînés.

Au-delà de toutes les actions qui seront poursuivies, 2018 verra également une nouveauté, avec notamment une initiative autour du bien conduire, pour garantir la mobilité des seniors et leur sécurité. Dans les territoires ruraux, il est souvent indispensable de conserver sa capacité à se déplacer et à conduire pour conserver son autonomie. Pour ce faire, nous lançons un appel à projets autour de la conduite et du vieillissement, pour développer des actions de remise à niveau théorique et des ateliers pratiques en vue d'améliorer la sécurité et la confiance de nos aînés au volant.

2018 sera aussi l'occasion de valoriser le bénévolat des seniors qui animent les réseaux de convivialité mis en place partout en Corrèze, notamment le réseau bavardage, sous l'égide du Département, de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), de la CARSAT et de Familles Rurales. Ce sont plus de 120 bénévoles qui maillent le Département et assurent, tout au long de l'année, des visites aux personnes isolées.

Le 11 octobre prochain, nous organiserons une journée des bénévoles pour présenter et valoriser leur rôle en tant qu'acteurs du maintien du lien social en Corrèze.

La première partie du programme 2018, validé à l'unanimité le 13 juin par la conférence des financeurs, représente un montant de 460 000 €. La seconde partie vous sera présentée en fin d'année, avec des actions qui s'inscriront dans le cadre du Schéma Départemental de l'Autonomie, que nous préparons en parallèle.

Mme TAYSSE – Ce rapport ne fait pas débat. Qui peut remettre en cause la nécessité de développer le travail de prévention dans les différents domaines qui ont été évoqués ?

Par contre, comme je l'ai souligné en Commission de la Cohésion Sociale, j'insiste à nouveau sur le risque qu'il y aurait à se contenter d'un « zapping » annuel des priorités. Vous avez évoqué les actions engagées pour l'aide aux aidants, les besoins sont énormes en la matière. Pour un tel sujet, il est nécessaire de travailler à l'échelle pluriannuelle pour avoir l'opportunité de recueillir les effets de son action. Il en est exactement de même pour ce qui relève du plan de lutte contre la dénutrition. On sait que lutter contre la dénutrition impose une prise de conscience de la personne âgée dans son environnement, c'est-à-dire de la personne âgée, mais également de sa famille, des aidants et tous ceux qui permettent d'avancer en âge dans les meilleures conditions possible. Pour que la personne et son environnement infléchissent leur manière de faire les courses, de cuisiner, de s'alimenter, il faut du temps. Quand il s'agit d'engager des changements de pratiques, qui ont, en l'occurrence, un impact essentiel sur la santé, il faut du temps.

Je tenais donc à redire à propos de ce rapport 101 qu'il est nécessaire de conduire les efforts à l'échelle pluriannuelle, pour que l'ensemble des usages numériques n'échappent pas à la règle et, par conséquent, de budgéter les actions relevant de ces différents objectifs à l'échelle pluriannuelle. Il n'est donc pas question d'un « zapping » qui ferait se succéder les priorités sans que nous n'ayons pu, à un moment, véritablement vérifier l'impact des nouvelles pratiques que nous nous sommes proposés d'engager.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agit pas de « zapping », mais de mobiliser les enveloppes que nous avons votées l'année précédente. Nous mettons en œuvre certaines priorités, en assurant une continuité s'agissant des actions d'aides aux aidants, de la dénutrition et autres. En revanche, comme je l'ai exprimé en conférence des financeurs à nos partenaires (CPAM, caisses de retraite, MSA), qui ne se mobilisent pas financièrement aujourd'hui sur ces sujets, notre objectif, au niveau du Département, est d'impulser un certain nombre de politiques (notamment sur la dénutrition qui coûte chère), en commençant par faire de la prévention. Le rôle du Département n'est pas de « s'enkyster » sur cette mesure, mais de faire que cette impulsion, déployée sur les deux ou trois ans nécessaires, soit relayée par les partenaires.

Les 250 000 € investis dans la dénutrition équivaldront peut-être à 1 à 3 M€ d'économies pour la CPAM. Une fois l'impulsion passée, c'est donc à nos partenaires de prendre en charge la prévention. C'est l'objectif de la conférence des financeurs. Il ne s'agit donc pas de zapping, mais d'impulser un certain nombre de politiques à faire relayer par les partenaires.

Lorsque Marisol TOURAINE avait impulsé, dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, ces conférences des financeurs, c'était pour que le Département, chef de file doté de la connaissance précise des réalités du terrain, des besoins et du réseau, impulse un certain nombre de politiques en mettant autour de la table ces financeurs qui, pour l'heure, ne financent rien. C'est un comble.

Nous trouvons que la loi était bonne (preuve que nous pouvons même soutenir une initiative d'un gouvernement socialiste), puisqu'il s'agissait de pouvoir amener les financeurs à prendre le relais, tout comme sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), dossier dans lequel nous avons essayé de découper l'aide aux personnes âgées en trois : la partie prévention, du ressort du financement des mutuelles ; la partie gestes essentiels de la vie, du ressort du financement du Département ; et la partie soins, du ressort de l'ARS et de l'Etat.

Quand on nous accuse d'abandonner les politiques sociales, nous répondons : « Au contraire. Nous remettons chacun à sa place, la nature ayant horreur du vide ». C'est ce que nous faisons également dans la conférence des financeurs. C'est vraiment tout, Annick, sauf du zapping, même si je peux comprendre que cela puisse apparaître comme tel.

Mme TAMIMI – Je souhaite évoquer la formation du personnel qui accompagne ces personnes âgées. Sur le terrain, les prestataires connaissent de réelles difficultés de recrutement, notamment au moment des vacances d'été. J'aimerais connaître les alternatives proposées par le Département ou par les prestataires, ce sujet devenant problématique. Je prends pour exemple l'Association AGGENA ou l'ADAPAC (Association Départementale d'Aide à domicile aux Personnes et l'Accompagnement de la Corrèze) qui, confrontées à des difficultés de recrutement, en arrivent à recruter du personnel non qualifié. C'est un souci majeur au regard de ce que vous proposez en matière d'accompagnement des personnes âgées.

M. LE PRESIDENT – Il ne faut pas tout confondre. Chacun doit être responsable. Qu'avons-nous fait ? Nous avons favorisé à la fois les services mandataires en Corrèze, y compris par les instances, et les services prestataires, que nous avons remis au cœur du dispositif, en finançant intégralement le suivi, la facturation, etc. C'est notre travail. Celui du prestataire, comme d'un mandataire, est d'employer des salariés qualifiés. Si, demain, la non-qualification devait se généraliser, nous interviendrions avec vigueur pour signaler que nous ne payons plus l'APA sur des heures non qualifiées. Par contre, il ne nous appartient pas de former les salariés à la place de ces centres, dont c'est le travail.

La problématique que vous relevez est intéressante. J'ai lu attentivement vos commentaires, y compris dans Corrèze Magazine, où vous indiquez que nous « sabordons l'action sociale ». Nous la sabordons tellement qu'il n'y a jamais eu autant d'emplois dans le domaine de l'aide à domicile. C'est étrange. Depuis que nous avons remis d'aplomb l'aide aux personnes âgées et les services d'aide à domicile (sujet qui a récemment fait la une de La Vie corrézienne), il n'y a jamais eu autant d'emplois et de demandes sur le sujet. C'est bien qu'il s'est passé quelque chose.

Dans les éléments de bilan précédemment évoqués, je revendique clairement le fait que nous ayons pu remettre de l'équité sociale sur ce sujet sans pour autant nuire au développement. L'AMAPA (Association Mosellane d'Aide aux Personnes Agées) m'accusait de vouloir saborder le dispositif. Peut-être. Toujours est-il qu'elle a augmenté son nombre de salariés, tout comme l'ADAPAC. Nous sommes donc dans une « silver économie » en train de croître, ce qui appelle à la vigilance sur ces aspects de formation. C'est à eux de s'organiser et pas à nous, même si nous les accompagnerions, si besoin en était.

M. CHASSAGNARD – Il s'agit simplement d'une information.

Au niveau de la formation et du regroupement, la quasi-totalité des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) est adhérente d'AGGENA, plateforme qui assure la formation de l'ensemble des personnels sur toute la Corrèze, à tel point que nous avons dû organiser une Assemblée Générale exceptionnelle pour intégrer deux SAAD souhaitant à présent faire partie du conseil d'administration. En plus des formations décidées par les SAAD pour leurs personnels, il existe une liste (je salue le travail de Karine sur ce sujet) de personnels disponibles sur l'ensemble des territoires de la Corrèze. Ce recensement est difficile sur certains secteurs, la Xaintrie, Haute-Corrèze, l'autre problématique étant le manque de moyens de locomotion des personnels concernés. Des actions sont peut-être à engager sur ce sujet.

Nous avons mis en place cet outil, qui se révèle pertinent et très utile aux SAAD. Les formations se font, nous en ferons peut-être nous-mêmes en nous assurant, en lien avec l'Etat, de ne pas lui porter concurrence et en nous concentrant sur ce qui n'existera pas ailleurs.

Mme TAYSSE – Pour revenir de manière plus globale sur la question de la cohésion sociale qui est, est-ce utile de le rappeler, une compétence majeure du Conseil Départemental, largement confortée par la meilleure répartition des compétences entre collectivités territoriales, définie par la Loi NOTRe, cohésion sociale, aujourd'hui comme hier, cœur de métier de notre Collectivité et, nous l'avons dit à plusieurs reprises les uns et les autres, présente aujourd'hui sous la forme d'un seul rapport dans cette plénière de juillet.

Bilan 2017 et perspectives des actions de prévention de la perte d'autonomie pilotée par la conférence des financeurs et permettant de répartir les crédits annuels de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) : cette légèreté de la Commission 1 nous interroge sur l'exercice réel de la compétence sociale, cœur de métier, par la Collectivité, d'autant que la politique de l'autonomie est la principale vache à lait, je le rappelle, pour conquérir avec opiniâtreté des parts de marché en matière de réduction des crédits de fonctionnement.

On n'est pas premiers de la classe côté restrictions budgétaires sans risquer d'être premiers de la casse côté politiques sociales. Serait-on en période de vache maigre pour assumer dignement les politiques sociales en faveur des Corrèziens les plus fragiles ? Certes, les temps sont durs.

User et abuser des métaphores autour de la vache n'est peut-être pas du meilleur goût pour commenter les choix drastiques en matière de politique sociale du « toro de fuego », du « bulldozer », tel que vous vous revendiquez, Monsieur le Président, en matière de chef de file de cette Collectivité.

Les sujets et les questionnements sont pourtant nombreux :

- L'APA, dispositif central pour répondre aux besoins de nos aînés en perte d'autonomie : de quelles données récentes disposons-nous sur le sujet (évolution et projection du nombre de bénéficiaires en Corrèze, nombre et nature des révisions des plans APA) ? Vous parlez de la montée en puissance des aides à domicile, certes, mais on sait que la démographie justifie très largement cette montée en puissance. Sur ce dernier point, permettez-nous d'exprimer notre surprise sur la révision à la baisse de certains plans APA, alors que ces mêmes révisions ont été sollicitées au regard du constat d'une perte d'autonomie accrue. C'est ce que l'on pourrait appeler de la « nage à contre-courant », mais sommes-nous autorisés à faire de l'humour sur un sujet aussi sensible ?
 - Les SICA (Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole), acteurs majeurs du territoire pour accompagner la mise en œuvre des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et leur famille : où en sommes-nous, à mi-parcours d'une année charnière, d'une année de profonde mutation en matière de financement et de fonctionnement ? Quels sont les premiers constats ? Vous allez me dire, je le sais, que le financement est constaté, qu'il n'y a pas de baisse. Quand je parle de « mutation du financement », c'est qu'il y a une part fixe, réduite, et une autre, majeure, soumise à des objectifs de rendement, jugés par bon nombre d'acteurs de terrain, inatteignables. Quels sont les premiers constats sur la mutation du fonctionnement des instances ? Quels sont les freins, mais aussi les solutions, les nouveaux besoins générés par cette réorganisation de nos services au niveau des instances ? La gouvernance des nouvelles instances fusionnées, quid de cette gouvernance ? Comment ça marche ? Comment sont organisées les relations fonctionnelles intersites en cas de fusion ou de convention, me souffle-t-on ? On y reviendra plus tard.
 - Au niveau des familles d'accueil, dispositif essentiel, là aussi, pour accueillir dans de bonnes conditions des personnes âgées ou handicapées, là où le maintien à domicile ou l'accueil par une structure médico-sociale adaptée à leurs besoins, n'est pas réalisable : quelles stratégies sont mises en œuvre par la Collectivité pour booster le recrutement de ces familles d'accueil ? Avons-nous, au jour d'aujourd'hui, des familles volontaires identifiées et reconnues en capacité effective d'accueillir ces publics fragiles ?
-

- Le Schéma Départemental de l'Enfance : on nous annonçait, lors de la présentation de ce plan, le 10 novembre, la mise en place d'un comité de pilotage réuni chaque semestre. Vous aviez d'ailleurs acté, Monsieur le Président, le principe d'y intégrer un élu de l'opposition. Où en est-on, depuis le 10 novembre ? Le Copil (Comité de pilotage) s'est-il réuni ?
- Sur l'accueil des mineurs non accompagnés : combien de nouveaux arrivants ? Quel devenir pour les jeunes accueillis ? Quels sont les premiers constats ? Quid du recrutement des familles solidaires, dispositif phare largement médiatisé ? Y a-t-il des familles identifiées ? Combien ? Quid du dispositif expérimental, très intéressant, d'habitat diffus ? Est-il engagé ?
- Enfin, le futur schéma de l'autonomie : quid de la méthode de travail, de l'échéancier qui seront mis en œuvre pour élaborer, de manière collégiale et concertée, ce futur Schéma de l'Autonomie ?

Autant de sujets majeurs, nombreux sont les sujets et surtout hypersensibles, les situations humaines auxquelles nous devons répondre au mieux pour garantir, dans ce Département, leur dignité aux Corrèziens les plus fragiles : nos enfants et nos jeunes en souffrance, voire en danger ; nos aînés, fragilisés par la maladie et la perte progressive d'autonomie ; toutes les personnes en situation de handicap, pour lesquelles l'accès aux droits ordinaires et le choix d'un projet de vie demeurent encore trop souvent un parcours du combattant ; leurs familles, qui compensent parfois au sacrifice de leur vie là où la puissance publique ne se montre pas en capacité de répondre de manière satisfaisante aux besoins ; toutes les personnes, enfin, qui souffrent du chômage, de situations de pauvreté, de précarité et d'exclusion, aussi dramatiques qu'inacceptables, car elles condamnent à l'indignité. Cette lourde et belle responsabilité partagée de l'action sociale nous incombe pleinement, puisqu'elle est, aujourd'hui, la compétence majeure de la Collectivité. Elle mérite donc bien plus qu'un maigre dossier à la CP de juillet, vous en conviendrez.

M. PEYRET – D'un mot, avant que vous n'interveniez, Monsieur le Président, sur ce que vient de dire Annick : je l'appelle à lire le document que je présenterai en rapport 305 et qui comprend nombre d'éléments, autant en qualité qu'en quantité, sur le nombre de bénéficiaires, etc.

Je voudrais ensuite rebondir sur l'intervention-presse d'Annick sur le vide. Je vois que nous sommes passés du vide au zapping et puisqu'on ne zappe jamais dans le vide, je suppose qu'il y avait du contenu.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT – Tout d'abord, je souhaiterais remercier le Président d'AGGENA, qui a pris la parole. Je ne suis pas revenu sur le sujet de la formation.

Madame TAMIMI dit quelque chose d'assez juste et qui n'est pas nouveau : historiquement, l'été est toujours plus compliqué, notamment pour les remplacements. Or, le rôle d'AGGENA n'est pas de compenser entièrement la situation, même si elle y fait face pour partie.

Pour revenir sur les sujets de fond abordés par Annick et pour filer la métaphore : les vaches, je vous les laisse et les pots pour traire la vache, aussi.

Plus sérieusement, sur le social, je regrette, Madame TAYSSE, mais les désengagements successifs de l'Etat, ceux de la majorité précédente et ceux de la majorité actuelle, font qu'à partir du 13 août à 21 heures 57, ce sont les Corrèziens qui paient ce dont l'Etat devrait s'acquitter en matière de solidarité. Je veux bien que l'on nous fasse la leçon sur tout, mais la leçon de solidarité, qui est celle du Département de la Corrèze et de notre majorité, est d'assumer financièrement ces cinq mois, ce que nous faisons, puisque je vous rappelle que la part du social dans le budget de la Corrèze est passée d'une part régulière de 55 à 58 % sous la majorité précédente à 58 à 63 % sous notre majorité. A un moment, il faut assumer la justice sociale, laquelle consiste à donner le plus à ceux qui ont le plus besoin.

Oui, nous assumons, je revendique et je réclame, y compris à Bercy et à Matignon, que nous puissions moduler les aides sociales, y compris aux personnes âgées, y compris aux handicapés, en fonction des conditions de revenus et de celles des avoirs. C'est ce que nous avons fait. Les économies que vous évoquez et revendiquez sont strictement liées à cela. Ces économies peuvent aujourd'hui être reventilées sur d'autres politiques.

Comment croyez-vous que nous puissions mettre 2,35 M€ chaque année sur les Instances de Coordination à l'Autonomie, quand nous sommes le seul Département à positionner un dispositif de terrain de ce biais ?

Comment pouvez-vous imaginer que, sur la coordination, que vous réfutez depuis le début...

Mme TAYSSE – C'est faux.

M. LE PRESIDENT – ... Mais vous dites que les objectifs ne sont pas atteignables. Quand on n'est pas capable d'aller voir 3 % des personnes en perte d'autonomie sur le territoire, alors que la moitié des instances, aussi bien pilotées par des membres de la minorité que des membres de la majorité, sont capables de le faire, je pense qu'est en cause le degré de volonté de chacun.

Je dois le dire ici : certains, sur le terrain, font un travail remarquable, quand d'autres élus ne font pas toujours leur travail et continuent de dire que les choses n'iront jamais bien. Je vous le dis très tranquillement : ces réalités font que, sur le terrain, certains seront mieux traités que d'autres, selon la qualité du travail réalisé.

Sur l'aspect du financement, il n'y a pas de volonté de blacklister quelque financement que ce soit sur les Instances de Coordination à l'Autonomie. D'ailleurs, la règle de regroupement, de travail en synergie, n'est pas prise en compte dans le financement. Car si vous relisez la convention que j'ai signée avec vous, Madame TAYSSE, comme avec l'ensemble de vos collègues, vous verrez que les 130 € sont liés à trois critères, dont deux que je me remémore de tête :

- se regrouper ou travailler à 3 500 personnes ;
- la coordination, à 130 € le dossier, soit l'ensemble du dossier.

Pour ceux qui géreront la coordination, cette question ne se pose donc pas en termes financiers. Nous pointons la capacité à se coordonner car, entre Seilhac et Monédières, la coordination est mise en œuvre avec une personne dans chaque instance. Dans ces conditions, comment fait-on pour que, en période de congés, chacune puisse avoir un secteur un peu plus grand, trucher et que le service puisse exister ? Et ne pas être des ayatollahs de la restructuration.

Sur le Schéma de l'Autonomie, le calendrier prévu a été présenté, vous êtes invitée aux réunions. Une première réunion a eu lieu, lors de laquelle votre représentant était excusé et on peut le comprendre. Tant que le représentant ne change pas systématiquement, vous pouvez vous faire représenter, je peux le concevoir. Le processus suivra son cours normal de manière à aboutir au Conseil Départemental (CD) de fin d'année.

Sur le Schéma de l'Enfance, que vous avez évoqué à trois reprises : il a été adopté fin novembre par cette Assemblée. Ensuite, les services ont travaillé sur un premier comité de pilotage, qui a eu lieu début février et auquel tu participais. Y a été présenté le lancement du Schéma Départemental.

Mme TAYSSE – Une présentation médiatique n'est pas un Copil.

M. LE PRESIDENT – Il ne s'agissait pas d'une présentation médiatique, que je sache, mais d'un Comité de pilotage qui réunissait cinquante à soixante partenaires, puisqu'il ne manquait personne. Six mois après le vote, 17 des 35 actions sont mises en place, alors même qu'il s'agit d'un Schéma à trois ans. 15 sont en cours d'élaboration et 2 seront à démarrer pour l'année 2019. Je peux reprendre le sujet point par point.

RÉUNION DU 6 JUILLET 2018

Sur le bus itinérant, pour ne prendre que quelques mesures du Schéma de l'Enfance, quel est le problème aujourd'hui ? Nous avons trouvé le bus, reste encore à trouver le médecin PMI (Protection Maternelle et Infantile) en capacité de se libérer une journée tous les mois. Nous venons de relancer un appel à candidatures vers les médecins généralistes de Haute-Corrèze et l'Ordre des Médecins. Nous n'avons pas suffisamment de volontaires.

S'agissant des journées de formation/d'information sur le syndrome du bébé secoué, une journée départementale est prévue le 13 novembre avec des experts nationaux du CHU (Centre Hospitalier Universitaire), du CH (Centre Hospitalier) Maternité de Nantes, de l'ARS, etc. C'est en route.

Sur la mise en place des ateliers de massage des bébés, l'action est réalisée ou en cours auprès des parents et leur bébé depuis avril.

Concernant les 12 MSD (Maisons de Solidarité Départementales), les formations ont été dispensées par des puéricultrices formées.

Mme TAYSSE – Cela existait déjà.

M. LE PRESIDENT – C'est du concret. Ces actions ont été menées.

Sur la sensibilisation à la citoyenneté et la laïcité, la prévention de la radicalité des professionnels et la protection de l'enfance, les trois journées d'étude pratique ont été organisées à Tulle, Brive et Ussel, avec plus de 200 participants au global.

Sur le référentiel départemental, il est rédigé, aujourd'hui, avec ADOM (Service d'aide à domicile) Limousin sur tout ce qui relève de la valorisation de l'intervention des techniciens d'intervention sociale et familiale.

Pour revenir à des sujets encore plus concrets, sur le dispositif des mineurs non accompagnés : oui, nous avons ouvert des relais *Appart'jeunes*, comme nous nous y étions engagés. 9 jeunes sont actuellement accueillis dans ces structures ouvertes depuis avril. Nous n'avons pas assez communiqué sur ce sujet. Pourquoi ? Par volonté de ne pas stigmatiser. Contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de communication sur le sujet que l'action n'est pas menée. Nous sommes même allés plus loin. Aujourd'hui, avec l'aide à payer, nous avons conclu un accord pour permettre la mise à disposition de 5 studios pour 10 jeunes, afin de pouvoir les mettre à l'abri sans créer de nuisances sonores, les répartir sur le territoire et rendre le dispositif fonctionnel.

Sur le dispositif *Familles Solidaires*, nous ne l'avons pas mené à grand renfort médiatique, mais je pense qu'il faudrait le faire davantage. Une famille s'était proposée, une famille accueille aujourd'hui deux jeunes. Nous n'avons pas non plus communiqué, peut-être à tort. Ce rapport, comme le rapport de la CP (Commission Permanente), comprend des éléments de précision sur l'argent de poche de ces enfants et sur un certain nombre de sujets. C'est du concret.

Sur le dispositif des familles d'accueil : dans le Schéma de l'Enfance, nous avons évoqué une cinquantaine de familles. Que s'est-il passé ? Une campagne de recrutement a été menée, des réunions d'information ont eu lieu au mois de novembre, le 6 mars, le 26 avril, le 29 mai. 16 dossiers de candidature ont été déposés par la PMI et sont en cours d'instruction. Un jury de recrutement a eu lieu la semaine dernière. J'ai signé des arrêtés d'agrément pour les six familles ayant reçu l'agrément, retenues à la fois par Monsieur BAAS et par Madame LINFORD. D'autres recrutements sont faits, avec un objectif de 10 à 12 à l'automne 2018. Tandis que l'objectif est de 50 sur trois ans, nous sommes donc capables d'en recruter, avant même une année complète, une dizaine. Effectivement, nous n'avons pas créé de tapage médiatique sur le sujet et non, nous n'avons pas attendu d'être rappelés à l'ordre sur tous les sujets pour avancer.

Je peux vous en redire sur l'ensemble des actions. A Neuvic, une étude est en cours sur le développement des lieux d'accueil et de vie, et une autre, proposée avec la Providence sur Uzerche. Cela signifie que, s'agissant des lieux de vie inscrits dans ce Schéma sur trois ans, deux seront créés au bout d'un an.

Nous ne faisons pas de communication et n'en faisons pas suffisamment sur les éléments de nos bilans. Mais sur tous les sujets, les avancées sont réelles.

Je vous propose, pour entrer dans le détail, qu'un Copil soit réorganisé à la rentrée. Ce ne sera pas un cours du soir, chère Annick. Si vous le voulez, échangeons sur ce sujet.

Vous nous rappelez parfois sur des questions de méthode. Ce sont précisément ces points qui nous permettront, schéma par schéma, peut-être pas en séance, mais en Commission, ou en Comité de pilotage, de présenter un état d'avancement régulièrement. Cela valorisera le travail effectué dans les services en permettant une information générale de tous, et pas uniquement des élus référents et, ainsi, un balayage plus large. Je vous propose que le Copil vous permette de passer en revue l'ensemble de ces actions.

Je crois avoir répondu aux points les plus saillants sur le questionnement des AFFTAM et de ces sujets. Un dernier tour de parole sur ce rapport ? ...

Mme TAYSSE – Par rapport aux différents éléments de réponse, vous accablez l'Etat. En lieu et place, nous aurions pu, de la même façon que vous le soulignez, déplorer le fait que les responsabilités de l'Etat ne soient pas assumées sur le plan financier. Nous sommes d'accord sur ce point. En même temps, c'est une façon un peu facile de botter en touche.

Deuxièmement, dire que nous réfutons la coordination est une fausseté que je ne peux entendre. Depuis le début de la réorganisation des instances, nous insistons et approuvons pleinement la légitimité du travail de coordination. Personne dans cette Assemblée, qu'il soit de droite, de gauche, du centre, ou d'ailleurs, n'a réfuté la validité de ce processus. C'est faux. Je restaure donc simplement une vérité par rapport à une fausseté qui heurte mes oreilles.

Troisièmement, nous sommes d'accord sur le principe de ramener la justice. Je vote des deux mains pour cela. Toutefois, mettre 5 € de reste à charge à tous, quelles que soient les conditions de revenus, n'est pas de la justice, mais du racket.

Enfin, je ne peux pas entendre dire que certains élus donnent des leçons et ne font pas le travail. Des témoins usagers peuvent rendre compte, dans les différentes instances dont nous avons la responsabilité assumée, que nous faisons le travail et que nous le faisons bien.

M. PEYRAMARD – Nous parlons beaucoup de clarté dans cette enceinte, et c'est louable. J'aimerais apporter de la clarté concernant la gestion des instances, dont nous avons largement débattu ici, et concernant les mariages nécessaires pour atteindre les critères énoncés précédemment, auxquels il convient d'ajouter le volet population, que nous avons contesté au motif qu'il serait difficile à atteindre, même avec la bonne volonté de tous. Cela a conditionné, pour certains secteurs, des rapprochements bien avancés, avec des changements de structures, des modifications pour le personnel sur le plan des conventions de travail concernant les budgets à venir, tâche assez lourde qui est réalisée ou en cours.

Aujourd'hui, j'apprends, et je me trompe sûrement, que nous pouvons traiter par convention. J'ai entendu « Seilhac-Treignac ». Auquel cas, nous nous asseyons sur les seuils de population et nous n'avons plus besoin de tout déconstruire pour travailler sérieusement.

Personnellement, je trouve que cela manque de clarté. Comment procédons-nous, avec plusieurs manières d'appréhender le même sujet ? Si tel territoire doit le faire par convention, tel autre territoire doit-il se marier parce que les conventions existaient ?

Je trouve que cela manque de professionnalisme de la part du Département, ou que les élus sont traités à la légère, auquel cas je serais franchement en désaccord.

Si les financements ne sont pas liés à ces critères, qu'on le dise et nous rebâtirons un projet. J'ai cru comprendre que les trois critères énoncés conditionnaient les financements à venir.

Mme BOUCHETEIL – Nous sommes conventionnés avec Corrèze depuis le début de l'année. Dans la convention, le premier critère, après celui de la coordination, était le seuil de population à 3 500, que 21 instances n'avaient pas. Il nous a donc été demandé de fusionner, au 1^{er} janvier de l'année prochaine, pour atteindre la partie modulable.

Pour nous, il est compliqué de fusionner, en raison du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile) à proximité, impliquant agréments, autorisations ARS, conventions. Nos salariés des instances de Corrèze et de Naves ne sont pas sur les mêmes critères, les mêmes conventions. Nous travaillons depuis six mois avec le Service Juridique du Département, que je tiens ici à remercier pour l'importance et la qualité de son travail. Nous avons conventionné, puis il nous a été affirmé que la convention ne suffisait pas et qu'il fallait fusionner au 1^{er} janvier.

Je veux une réponse aujourd'hui et maintenant : la simple convention dont nous disposons actuellement suffit-elle pour atteindre le seuil des 3 500 ? Le cas échéant, nous arrêterons le travail que nous menons actuellement, tâche titanesque, alors même que j'apprends aujourd'hui que la convention suffit.

M. LE PRESIDENT – Il suffit de lire les termes de la convention, laquelle répond à toutes les questions sur le sujet. Vous en avez fait une affaire de principe.

Mme BOUCHETEIL – Ce n'est pas ce qui nous a été dit. Je ne suis pas d'accord.

M. LE PRESIDENT – Je regrette. Vous pouvez ne pas être d'accord. A chaque Conseil Départemental, vous remettez la question du seuil sur la table. La question a été posée à plusieurs reprises aussi bien par Gilbert et par Pascal. Je voudrais qu'à un moment, nous soyons clairs sur ce que nous disons et sur ce que nous ne disons pas.

Ce que nous avons toujours dit ici, dans cette enceinte et en Commission Permanente, c'est : « focalisez-vous sur une chose : la coordination ».

Mme BOUCHETEIL – C'est faux.

M. LE PRESIDENT – Je vous ressortirai les procès-verbaux.

Mme BOUCHETEIL – Non, le premier critère, c'était les 3 500.

M. LE PRESIDENT – Je me permettrai de vous envoyer un courrier précis sur le sujet, parce que j'ai horreur que la parole donnée ici, consignée et écrite soit remise en cause en permanence. Quand je dis que des élus ne font pas le travail, je dis qu'ils mettent toute la mauvaise volonté possible sur ce sujet.

Mme BOUCHETEIL – Ce n'est pas vrai. Nous travaillons sur le sujet depuis six mois.

M. LE PRESIDENT – Je le dis.

Mme TAYSSE – Non. Ce n'est pas possible d'entendre cela. C'est de la délation.

M. LE PRESIDENT – Vous entendez ce que vous voulez. Qu'avons-nous dit aux élus, aussi bien à ceux de Donzenac que ceux de Juillac, qui ont posé la question à plusieurs reprises ? Notre discours ne change pas : « Concentrez-vous

sur le sujet de la coordination, la question des 3 500 sera examinée ensuite ». La réponse a été apportée ici très clairement.

Mme BOUCHETEIL – Ce n'est pas vrai.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas vrai ? Je vous demande de me ressortir les procès-verbaux des propos tenus en séance alors que vous nous questionniez à plusieurs reprises très directement. Je veux bien que nous redisons tout et son contraire, mais nous le remettons noir sur blanc.

Ce sur quoi nous nous appuyons aujourd'hui, c'est sur les termes de la convention, qu'il suffit de lire. Il y a la part fixe et il y a la part variable. La part variable est de 130 € par dossier. Ces 130 € sont conditionnés à ce que l'on puisse travailler à passer à 3 500 habitants.

S'agissant du deuxième critère, il suffit de lire les termes de la convention. Vous en avez fait un point de fixation, à raison, puisque cela permet de faire bouger les choses. Je vous rappelle que les mêmes me demandaient de refaire des instances à l'échelle de vos propres cantons, ce à quoi il a été répondu (ce dont attestent les comptes rendus) que chacun décidait ce qu'il veut.

La deuxième ligne prévoit la coordination. Chaque dossier de coordination se verra éligible à hauteur de 130 €. Vous avez donc la réponse à votre question. Le critère de 3 500 n'est pas pris en compte dans les aspects de financement. C'est contractuel.

Mme BOUCHETEIL – Devons-nous comprendre qu'une simple signature de convention ne remettra pas en question la partie modulable ? Dois-je fusionner ? Je veux une réponse claire.

M. LE PRESIDENT – La convention telle que signée aujourd'hui ne t'oblige pas à fusionner, ce que nous avons précisé dès le départ en disant : « concentrez-vous sur le sujet ». L'enjeu de la restructuration, des périmètres, est aussi de faire ressortir l'ensemble des problématiques. Des discussions ont eu lieu dans tous les sens, mettant en lumière un certain nombre de sujets.

C'est pour cela que je souhaite dire, au-delà de la récente réunion de concertation sur le sujet : trouvez des synergies pour faire en sorte de résoudre les problèmes au quotidien, de la même façon que nous n'imposerons pas les mariages de communautés de communes, à partir du moment où nous avons la capacité à gérer ensemble et à faire mouvement pour que le service soit rendu à tout moment.

Vous nous avez posé la question. Le Département avait un outil informatique, l'Etat est arrivé avec le sien. Quand les instances nous ont signalé passer deux fois plus de temps à effectuer les tâches concernées, nous n'en avons plus utilisé qu'un seul. Avoir l'accord de l'Etat pour devenir administrateur et pouvoir utiliser PAACO (Plateforme Aquitaine d'Aide à la COmmunication) a demandé du temps, mais nous y sommes parvenus. C'est pourquoi, j'appelle chacun à la simplicité, comme sur d'autres territoires.

Il n'y a pas de souci sur le sujet, le tout est de bien l'organiser et de le proposer. Si, à la réunion de bilan en février, ce seuil des 3 500 pose de réels problèmes sous l'angle de la lisibilité de la politique, nous le modifierons. Nous avons dit depuis le début qu'il n'y aurait pas de sanction sur le sujet.

La question que posait Annick n'est pas celle-ci. Ce qui est remis en cause par son instance depuis le début est le fait que 6 % des bénéficiaires de plus de 60 ans puissent être vus au moins une fois dans l'année par son instance. Quand je dis que cela pose problème, car cela contrevient non à la nécessité de faire de la coordination, mais à celle d'en faire une priorité, c'est vrai.

Oui, nous partageons tous la volonté de faire de la coordination, mais à un ou deux endroits en Corrèze, le fait que 6 % des plus de 60 ans soient vus annuellement est remis en cause. Sur la base de critères hyper objectifs, nous serons capables d'examiner les choses dans le détail, ce que nous avons fait avec les Missions Locales sur le sujet de l'emploi, en diminuant, face à la baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi, le pourcentage de jeunes qui doivent entrer dans les dispositifs d'aide des Missions Locales. En Corrèze, pour ce qui concerne le nombre des plus de 60 ans, la courbe s'inverse. Entre 2019 et 2020, pour la première fois, le nombre des plus de 60 ans en Corrèze sera en baisse. Il est donc faux de dire l'inverse. Cette tendance est observée dans quelques départements. Cela continuera-t-il ? Je l'ignore, mais espère que les jeunes compenseront.

Mme BOUCHETEIL – Pour reboucler la boucle : le 7 juin dernier en Commission, à laquelle assistait Madame PAPON, il avait été réaffirmé le critère des 3 500, qui avait refait débat.

Je ne peux pas entendre ce qui a été dit plus tôt. Nous n'avons pas fait preuve de mauvaise volonté, mais sommes conventionnés avec Corrèze sur le personnel, sur les moyens. Je suis très contente d'apprendre tout cela aujourd'hui, mais aimerais que, dans les services, cela suive.

Dès le départ, nous étions appelés à fusionner, alors même que nous sommes conventionnés. J'ai ma réponse : je ne suis pas obligée de fusionner, je peux continuer à travailler comme je travaille. Nous travaillons tous les jours avec le personnel et ne faisons pas preuve de mauvaise volonté, ce dont atteste le fait que nous avons conventionné. Je ne peux pas entendre cela.

Sur la coordination, nous faisons de notre mieux. Je souhaitais simplement qu'il me soit assuré que la partie modulable (j'ai eu ma réponse) ne sera pas liée à des critères de population, et que continuer à faire preuve de bonne volonté, comme je le fais actuellement en conventionnant avec les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) de Corrèze, suffit. Que chacun l'entende aujourd'hui et que l'information redescende dans les services.

M. LE PRESIDENT – La réponse a été entendue au mois de février. Quand cela vous arrange que les services ne suivent pas tout à fait la commande du politique, c'est la faute du politique. Quand ce n'est pas le cas, ce n'est pas le cas. Je ne veux pas que l'on instrumentalise les services sur le sujet.

La question a été posée au premier rang au mois de février. Elle n'est pas d'hier. Vous pouvez relire la convention, elle est très précise. Le critère de démographie n'a aucune existence sur le plan financier. Si l'incompréhension entre tous est levée, c'est déjà beaucoup.

Je vous propose donc d'adopter le rapport sur la prévention de la perte d'autonomie.

*Le rapport n° 101 relatif à la politique départementale de prévention de la perte d'autonomie :
bilan 2017 et actions 2018
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 201

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

M. TAGUET – Je vais vous présenter rapidement le rapport épais concernant le Contrat de Transition Ecologique (CTE).

Pour rappel de la genèse du Contrat de Transition Ecologique en Corrèze : en janvier 2017, le Ministre Sébastien LECORNU visite la Corrèze et nous recevons une proposition de Contrat de territoire sur la Transition Ecologique.

En janvier 2018, le Ministre annonce la création de ces CTE sur huit territoires en France. Particularité du CTE de la Corrèze, il se situe au niveau du territoire départemental, contrairement à ceux des autres territoires, qui se situent au niveau des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Les objectifs du CTE sont les suivants :

- enclencher une dynamique de coopération et de mutualisation de solidarité au service de la transition écologique ;
- lever les freins réglementaires pour développer certains projets et ouvrir la possibilité d'expérimentation ;
- développer des actions concrètes pour renforcer l'attractivité économique de la Corrèze et améliorer le cadre et la qualité de vie des Corrèziens.

Le Département est pilote de cette transition écologique. Il est là pour impulser, mobiliser, fédérer et promouvoir la dynamique de transition écologique, tout cela en concertation avec les partenaires que sont les communautés de communes et d'agglomérations, les chambres consulaires, les fédérations et syndicats professionnels et les associations avec un comité de convergence, des groupes de travail thématiques, qui ont eu lieu tout au long du premier semestre 2018, et un colloque départemental qui s'est tenu le 6 avril 2018.

Les partenaires sont intégrés dans la démarche pour la signature d'une charte CTE, un contrat évolutif sur quatre ans avec des objectifs, des évaluations et trois stades d'avancement des opérations, une fiche action, des fiches projets et des projets actuellement en chantier. Un comité de pilotage annuel est coprésidé par l'Etat et le Département et des comités techniques réguliers.

Les thématiques du CTE sont au nombre de quatre :

- le développement des énergies renouvelables avec notamment le photovoltaïque, la méthanisation et l'hydrogène décarboné ;
- la sobriété et l'efficacité énergétique, avec la rénovation énergétique des bâtiments et l'accompagnement des changements de pratiques agricoles ;
- la promotion des nouvelles mobilités, avec la mobilité électrique ;
- les solidarités territoriales pour un développement écoresponsable, avec le développement des circuits courts et la préservation de la biodiversité.

Axe n° 1, le développement des énergies renouvelables

- Mise en place d'un cadastre solaire : il s'agit d'un système d'information géographique avec application internet grand public permettant l'étude du potentiel de production photovoltaïque ou solaire thermique de chaque toiture du Département ;
-

- création d'une SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique) en vue de l'exploitation des services de production d'énergies renouvelables sous la dénomination Corrèze Energies renouvelables, et qui concerne le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydrogène décarboné, tout cela sur un financement public/privé et financement participatif (la SEMOP fera l'objet d'un rapport présenté par notre collègue Christophe ARFEUILLERE) ;
- développement des énergies renouvelables, avec élaboration d'un Schéma Départemental de coordination et de développement de la méthanisation, afin de disposer d'une vision globale de la ressource, des filières et des dynamiques territoriales et de l'accompagnement des projets de méthanisation collectifs et individuels dans différentes filières agriculture et biodéchets ;
- développement de l'autoconsommation collective sur les zones d'activité collective de La Nau à Ussac, développer le partage de la production d'énergies renouvelables sur les différents bâtiments de la zone afin de développer les rendements.

Les projets en cours sont les suivants :

- sécurisation des réseaux électriques en Haute-Corrèze : expérimenter les solutions de secours d'alimentation électrique pour des zones impactées par des pannes régulières avec des batteries électriques rechargées en énergie renouvelable ;
- projet de SEM (Société d'Economie Mixte) pour la création et la gestion d'un réseau de chaleur et de chaufferie biomasse et la création d'un réseau de chaleur à Beynat (11 bâtiments publics et une trentaine de particuliers).

Axe n° 2 Sobriété et efficacité énergétique

- Plateforme de rénovation énergétique des bâtiments, avec la mise en place de diagnostics sur les bâtiments et accompagnement pour les travaux d'économie d'énergie ;
- plateforme de rénovation énergétique de l'habitat « Isole ton toit, mais pas tout seul » : accompagnement des particuliers pour l'isolation des toitures sur le territoire du PNR (Parc Naturel Régional) ;
- projet de préservation du ciel étoilé : réduction des pollutions nocturnes sur le territoire du PNR ;
- développement d'un plan protéines de la Corrèze ;
- développement d'une filière insectes avec des expérimentations ;
- création d'une première ferme de démonstration puis de vingt à trente autres pour alimenter une unité de transformation d'insectes pour la production de protéines à destination de la nourriture animale ;
- protéines végétales : plan en faveur de l'autonomie en matière de protéines végétales des exploitations agricoles et d'élevage ;
- changement de pratiques agricoles : développement de projets pour l'agriculture biologique, production de zéro résidu de pesticides, réduction des produits phytosanitaires et mise en place de contrats de filière (filiale porc bio, filière œuf bio, contrats de filière producteur/consommateur sur les productions fruitières pommes, framboises et myrtilles), solutions innovantes et alternatives pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les vergers.

Axe n° 3 Promotion de nouvelles mobilités

- Schéma Départemental de mobilités électriques, avec l'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques, étude sur l'implantation des bornes de recharge de véhicules électriques sur l'ensemble du territoire ;
- routes intelligentes 5^{ème} génération, en lien avec d'autres centres de formation TP (Travaux Publics) sur la commune d'Egletons, développement d'études de travail partagé pour réduire les déplacements.

Axe n°4 La solidarité territoriale pour un développement écoresponsable

- Développement de circuits courts avec la Chambre d'Agriculture ;
 - création d'une plateforme d'achat et de commercialisation de produits agricoles locaux pour la restauration collective (évolution du dispositif Agrilocal 19) ;
-

- export des produits fermiers vers la Métropole, avec la mise en relation des agriculteurs de la Corrèze avec les réseaux de clientèle des grandes métropoles ;
- développement des concepts de Farm box, pack agrotourisme, développement de l'agrotourisme et des activités et la vente de produits de la ferme sous forme de box ;
- création d'une réserve départementale de biodiversité à Argentat, avec la réhabilitation d'un ancien site industriel pour en faire un espace naturel sensible, emblématique de la préservation et de la valorisation de la biodiversité départementale.

L'engagement du Département dans le CTE intègre donc le portage direct de cinq actions par le Département de la Corrèze : le cadastre solaire, la SEMOP Corrèze Energies renouvelables, le Schéma Départemental de développement de la méthanisation, le Schéma Départemental de mobilité électrique et la réserve départementale de biodiversité de la Corrèze.

Le Département s'engage également à l'accompagnement financier des projets innovants, notamment la méthanisation, la réduction des produits phytosanitaires, le développement des circuits courts, le plan protéines et le compte financement des projets agricoles dans le cadre du PCAE (Plan d'adaptation, de Compétitivité et d'Accompagnement des Exploitations agricoles).

Contractualisation 2018/2020 avec les communes et intercommunalités

- 390 opérations de transition écologique ;
- 13,3 M€ de subventions départementales ;
- 86,5 M€ de travaux générés ;
- au total, un engagement du Département à hauteur de 18 M€ sur quatre ans.

M. LE PRESIDENT – Christian BOUZON.

M. BOUZON – Le Contrat de Transition Ecologique est une bonne nouvelle pour notre Département, vous venez de le rappeler. La Corrèze est d'ailleurs le seul Département français à avoir été retenu par le Gouvernement du Nouveau Monde, le 26 avril dernier. C'est même un Département-pilote, qui sera regardé et observé depuis Paris. C'est le contrat de toute la Corrèze, vous l'avez dit en introduction.

A la lecture et à l'étude de ce rapport imposant, qui inclut toutes les actions inscrites et prévues en chantier pour les quatre prochaines années, on peut se féliciter des quatre actions qui ont été définies et des projets qui sont composites, innovants, structurants, démonstrateurs, voire surprenants, qui en découlent. Mais on pourrait aussi, Monsieur le Président, s'interroger sur le financement de certains de ces projets. Nous y reviendrons.

Nous venons de l'entendre : le contrat sera signé pour une durée de quatre ans entre le Conseil Départemental et l'Etat. Les autres partenaires associés, vous le savez, signeront une charte annexée prochainement. Un comité de Pilotage coprésidé par vous-même et le Préfet assurera normalement le suivi des contrats qui peuvent, tout au long de la contractualisation, être abandonnés, modifiés ou évolués.

Le déploiement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique, la promotion des nouvelles mobilités et des solidarités territoriales au service d'un développement écoresponsable constituent le squelette de ce CTE. Je ne vais pas détailler les 170 fiches citées dans le rapport et qui ont été établies à partir d'une méthode bottom-up qui valorise le retour sur le terrain. A propos, il n'y a que 86 fiches dans le dossier mais, je cite, vous allez « mettre en place une structure juridique spécifique (une SEMOP) pour le déploiement des énergies renouvelables », où le Département sera actionnaire à hauteur, seulement, de 34 %.

Dans l'axe n° 1, je note l'intérêt que vous avez porté pour le photovoltaïque et la méthanisation. Je m'interroge un peu sur l'hydrogène décarboné en Corrèze. Des études ont-elles déjà été réalisées à ce propos, ou des études seront-elles réalisées ? De même, on peut se demander pourquoi l'énergie renouvelable hydraulique n'est pas mentionnée ou davantage mise en avant tout comme, d'ailleurs, l'éolien. Pouvez-vous nous indiquer si ce déploiement des énergies nouvelles, éolien, mais hydraulique également, fait partie des fiches actions qui sont dites « en chantier » ?

Le groupe de Gauche souligne avec intérêt la mise en place des cadastres solaires à destination d'un public large, ou les réseaux de chaleur, d'ailleurs prévus sur plusieurs sites, et également les expériences d'autoconsommation, qui vont être développées avec l'agglomération de Brive mais qui, quand même, sont inspirées par notre grande Région.

Dans l'axe n° 2, notre groupe reste aussi convaincu que favoriser le logement et les équipements publics autonomes conduira à une efficacité énergétique et nous sommes tout à fait favorables à la réduction des éclairages publics. Vous le savez, j'y suis particulièrement sensible pour préserver le ciel étoilé des Corrèziens. C'est un atout touristique qu'il ne faut pas négliger et pour nous, un atout à court terme. Je cite notamment la création d'une réserve étoilée sur le plateau de Millevaches.

C'est aussi dans cet axe que nous retrouvons le développement d'un nouveau plan protéines avec des élevages d'insectes à destination de farines animales. On sera prudent.

C'est aussi dans cet axe que nous trouvons les projets qui visent à la réduction des pesticides. Vous le savez tous, les Corrèziens aiment leurs agriculteurs (à ce propos, il y a beaucoup de projets concernant l'agriculture dans ce CTE) mais les Corrèziens sont aussi de plus en plus sensibles à leur environnement et à leur santé. Le Comité de Pilotage que vous allez mettre en place devra particulièrement être vigilant sur ce thème. Nous y veillerons, nous y serons attentifs. J'imagine que vous aussi.

Mais avons-nous la possibilité, d'ailleurs, d'interagir directement sur l'agriculture sans passer par la case Région ? Et de plus, pouvons-nous intervenir économiquement sur des projets qui sont privés sans en avoir la compétence ?

Concernant la promotion des nouvelles mobilités de l'axe n° 3, le CTE prévoit de développer un réseau départemental de bornes de recharge des véhicules électriques et la mise en place d'une route 5.0. On peut, Monsieur le Président, aussi peut-être, puisque les projets sont évolutifs, s'appuyer sur ce qui existe déjà en Corrèze et davantage promouvoir le covoiturage, comme celui qui est en place sur l'Yssandonnais, un canton que je connais bien sur le secteur d'Ayen, avec la Fédération Nationale Ecosystème. C'est une vraie bonne idée, une idée qui s'inscrit dans le développement durable et qui, à mon avis, à notre avis, à votre avis, devrait être développée sur le plan départemental.

Enfin, l'axe n° 4 concerne les solidarités territoriales au service du développement écoresponsable. C'est dans ce chapitre que l'on trouve la création de la réserve départementale de biodiversité sur l'ancien site industriel d'extraction de granulats d'Argentat. Il est dit que l'intégration de ce projet dans le cadre de ce CTE permettra d'améliorer les partenariats et d'optimiser les financements. Et, à la lecture du projet de financement, on remarque que le Département va engager 1,5 M€ sur les 4,9 M€. Il y a également l'Agence de l'Eau, le CPR, le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et même les EDT (Entrepreneurs Des Territoires). Est-ce que l'Etat va aussi intervenir, dans le cadre de ce CTE, dans ce projet d'espace naturel sensible ? A quelle hauteur ? Et d'ailleurs, en général, sur les quatre années à venir, pouvez-vous nous dire à combien se montera, en pourcentage, l'intervention de l'Etat dans ce CTE ?

Alors voilà. Le groupe de Gauche de cette Assemblée ne peut pas s'opposer à une telle contractualisation. Notre groupe n'ira jamais à l'encontre de projets qui sont bons pour les Corrèziens, bons pour la santé des Corrèziens, pertinents, innovants pour le Département de la Corrèze, mais aussi intéressants pour la mise en lumière et, bien entendu, la mise en avant dont bénéficiera la Corrèze par le biais de ce CTE.

Cependant, si la forme nous convient, comme je viens de l'expliciter, le fond nous conduit à quelques interrogations. Il est prévu, vous venez de le dire, une autorisation de programme pour le Conseil Départemental de près de 18 M€ sur quatre ans, dont 13 sont déjà alloués aux projets menés par la Collectivité. Ces 18 M€, comment seront-ils votés ? Va-t-il falloir prévoir un investissement supplémentaire ? Apportez-nous des précisions.

Pour terminer mon intervention, Monsieur le Président, chers collègues, j'en viens au Comité de Pilotage. Qui sera nommé dans ce Comité de Pilotage ? Y aura-t-il, d'ailleurs, des membres de l'opposition ? Est-ce que vous savez comment seront suivis tous les projets ? A quel rythme ? Quels moyens seront mis en œuvre pour un suivi optimum, pour un suivi juste, pour un suivi réglementaire ?

En conclusion, le groupe de Gauche de cette Assemblée ne s'opposera pas à la signature de ce CTE, mais restera prudent quant à sa gestion, à son devenir, à sa partialité.

Je vous remercie.

M. CHASSAGNARD – Je serai beaucoup moins long, mon collègue a soulevé de nombreux points.

Je l'avais dit en Commission : aujourd'hui, il est bon d'accompagner les particuliers, notamment ceux en souffrance ne disposant pas des moyens nécessaires à réhabiliter thermiquement leur habitation et qui ont subi de plein fouet les décisions du Gouvernement, en sachant que les avantages fiscaux existant l'an dernier ont été supprimés. La possibilité de déduire aux alentours de 30 % tout investissement améliorant la capacité énergétique ou réduisant les diffusions énergétiques par rapport à la taxe carbone a été réduite à 16 % pour passer, en janvier de cette année, à 0 %.

En face, ces personnes en difficulté, en précarité, à l'habitation énergivore seront pleinement impactées par la taxe carbone, ce qui interroge la politique gouvernementale au niveau énergétique et de réduction de la pollution, l'habitat étant, avec le transport routier, une source majeure de pollution.

Il convient de veiller à ce qu'à la fois les particuliers et les collectivités puissent bénéficier de ce programme et les accompagner, avec ce qui est fait dans les intercommunalités également.

Personnellement, je l'avais dit en Commission, je crois aux piles à hydrogène embarquées par les véhicules, énergie plus que renouvelable. Même si la production de l'hydrogène requiert de l'énergie, le courant non utilisé la nuit, notamment dans les centrales thermonucléaires, peut permettre la fabrication d'hydrogène à moindre coût. L'hydrogène embarqué est très instable, dangereux. Il en va autrement de l'hydrogène produit à même le véhicule.

Je ne crois pas tellement aux véhicules électriques, remis en cause par le bilan de consommation entre moteur thermique et moteur électrique. Nous avons expérimenté un modèle de véhicule électrique qui utilisait, en moyenne, 13 litres d'essence. A part en termes d'affichage, je ne crois pas en ses avantages. Toutefois, la technologie évolue tous les jours.

Un brin d'humour : mon cher Président, tu nous inviteras, sous peu, à déguster des insectes dans la salle Prestige. Je ne sais pas si ce jour précis, je ne serai pas empêché. J'en ai goûté au Cambodge, avec les recettes et les sauces adaptées. Comment acceptera-t-on de manger ces insectes ici ?

Nous en avons discuté ici, toutes tendances confondues : je préfère le circuit court, vérifié et soumis à des règles sanitaires strictes, plutôt que le bio du fin fond de l'Espagne. Je suis pour le bio, mais le bio local. Le bio qui vient d'Espagne ou autre ne vaut pas la qualité des aliments dont nous disposons sur place.

M. COMBES – Monsieur le Président, merci. Il y a, dans ce CTE, des sujets extrêmement intéressants et passionnants. Il faut essayer d'agir, comme l'a dit Christian, dans l'efficacité.

J'avais une question sur ce qui est central : le niveau d'intervention que nous aurons sur les actions qui seront menées. Un accompagnement de l'ordre de 5 à 10 % sur la totalité du projet nous ralentira très rapidement. Quelle est l'ambition réelle de participation et d'implication financière dans le projet ?

Le dispositif Action Cœur de Ville ou centre-bourg pourra-t-il éventuellement être intégré dans les parties concernées par la transition écologique ? Dans ce domaine, je pense au plan de mobilité, que l'on peut mettre en œuvre. Même si les compétences ne sont plus départementales, nous pouvons les associer à travers ce contrat.

Sur les réseaux de chaleur, ce qui sera déterminant demain, c'est la capacité à financer ces projets. S'agissant de la centrale de Bar et de la date de mise en vente par Nexter, je pense que l'agglomération aura du mal à absorber toute seule cet achat le cas échéant. Ce point est donc à regarder aussi, afin d'être dans la responsabilité de la transition.

Une dernière remarque : je cherchais ton parti, mais tu es, tout simplement, passé du bleu au vert. Il y a de l'espoir.

M. CHASSAGNARD – Sur la centrale hydroélectrique de Bar, alors que j'étais très fortement favorable à son achat par l'Agglomération, une chose m'a gêné : nous n'achetons pas la centrale, mais la concession, pour une durée très courte.

Est-il possible de négocier l'achat pur et simple et de procéder à une acquisition pleine, au risque que, dans x années, sanctionnés par l'EPEC, alors que le remboursement ne sera pas achevé, nous nous retrouvions sans ressources ?

M. LE PRÉSIDENT – Il y a 86 fiches car nous n'avons pas mis dans le rapport toutes celles de la 3^{ème} catégorie, qui sont les fiches en chantier.

Sur l'écomobilité, vrai sujet dont nous avons l'expérience sur certaines communes, notamment Ayène : trois ou quatre sociétés ou associations développent des initiatives intéressantes en matière de mobilité : Réseau sur Neuvic, Ecomouv'. Ces fiches en chantier permettent d'associer ce qui existe déjà. Elles sont au nombre de 86.

Sur l'hydrogène, je partage ce que vient de dire Roger. Le sujet est : comment faire de la substitution de l'électricité par de l'hydrogène produit par une pile à hydrogène, sachant que, contre 100 km d'autonomie avec l'électricité, vous avez 300 km avec l'hydrogène ? Le constat est donc clair, mais complexifie les dispositifs. Il y aura une réflexion à avoir, plus largement ensuite, avec les transports urbains, qui constituent un vrai sujet sur le plan de la consommation. L'idée est de finaliser un premier projet-pilote, à développer ensuite plus largement.

Vous avez abordé la question de l'éolien, que nous avons volontairement écarté au motif que nous ne sommes pas certains d'avoir réellement en Corrèze du gisement et du vent. Allons-nous vers des sujets de ce type, pas acceptés et économiquement limités, sachant qu'il faut monter de plus en plus haut pour trouver du vent, alors que nous n'avons pas de vent, mais d'autres vocations, touristiques notamment ? S'agissant du gisement éolien, ce n'est pas que nous ne voulons pas en faire, mais qu'il n'est pas dans notre champ d'action.

Sur l'hydraulique, notre réflexion est commune. Il y a le grand hydraulique, sur lequel nous attendons des décisions du Gouvernement, le troisième qui traite le sujet. La question qui se posera à nous, notamment dans le rapport suivant est celle-ci : ajoute-t-on un quatrième objet autour de l'hydraulique ? Dans la SEMOP, pose-t-on ou non la question de l'hydroélectricité ? Dans le cas de projets tels que la centrale de Bar, il pourrait être intéressant de les y intégrer, sachant que changer les objets de la SEMOP n'est pas possible. Dès lors, si nous ne les réalisons pas, cela sera sans conséquence, mais si nous le voulons, nous en aurons la possibilité.

Vous avez posé, à juste titre, le sujet de la Région, bien entendu. D'abord parce qu'elle a des compétences clairement définies, notamment en matière de Schéma, même si Schéma ne signifie pas ferme. Nous avons eu deux discussions précises avec le Président ROUSSET et sommes complètement en phase sur le sujet. Je ne veux pas les amener à signer un contrat pour signer un contrat, pour des questions d'équité entre les territoires. Je ne lui ai pas posé la question en termes de signature. Il a vu personnellement toutes les fiches (ce qui atteste de l'intérêt qu'il y porte), a redonné à son Cabinet puis à ses services la validation de tout. Le volet agricole ne pose pas de problème majeur, à deux ou trois détails près, mais il entre dans les compétences qui nous reviennent communément en ce qui concerne le financement. En revanche, sur toutes les autres fiches, nous n'avons le retour officiel du service que depuis hier sur le fait qu'ils les traiteront avec l'ensemble des chefs d'entreprises. Reste à voir avec le Président comment les intégrer dans le contrat global, en tant que cosignataire ou non, en trouvant les bons équilibres. Il s'y engage. C'est la bonne nouvelle, sur ce sujet.

Pascal CAVITTE, qui a suivi le dossier, a laissé entendre, à la réunion de convergence organisée avec le Préfet avant-hier soir, que les choses avançaient bien, dans l'échange. Un élu revient, car ils sont un peu plus cadrés sur le sujet. Normalement, la Région suivra.

Il y a également eu une relation directe Ministère-Région, en toute transparence. Nous avons donné l'idée des CTE au Ministre lors de sa venue il y a un an. Ensuite, dans la traduction que lui en ont faite ses services, il envisageait plutôt deux ou trois intercommunalités ensemble. Il contractualisait en chef de file avec des intercommunalités, auxquelles Département, Région et autres s'aggloméraient. Je lui ai dit : « Tu vas donc choisir trois territoires. Que prenons-nous ? Les urbains ? Les ruraux ? Vous allez créer du trouble. En Corrèze, tous méritent d'être autour de la table de la même manière. Je te proposerais que l'on raisonne en termes de Département ». Le sujet a été réarbitré par l'Elysée, qui a testé le dispositif sur un Département, celui de la Corrèze, lequel était volontaire pour éviter que des communautés de communes ou d'agglomérations soient exclues, d'autant que certains étaient proruraux et d'autres, pro-urbains. Nous n'allions pas procéder à un tel découpage en Corrèze, qui développe une vraie synergie entre tous ses territoires.

Effectivement, le pilote est les collectivités avec lesquelles nous contractualisons, mais au final, chacun sera signataire, l'Agglomération de Tulle au même titre que le Département, même si ce dernier centralise et met les moyens humains. A ce titre, Laëtitia BELLESSORT vient renforcer l'équipe pour coordonner l'ensemble. En aucun cas, cela exclut les autres partenaires, en premier lieu desquels la Région. C'est ainsi qu'il y a le PNR, les consulaires, les syndicats professionnels et que les entreprises seront signataires de cette charte.

A nos comités de convergence et de pilotage, dont Jean-Marie assure fréquemment le suivi, je suis favorable à ce que des élus du Département puissent participer. Ce sera même bien volontiers qu'un élu de la minorité se dédie à ce sujet. Plus nous serons, mieux ce sera. Il n'y a pas de problème sur le sujet. Les actions nouvelles, au-delà de celles en chantier, seront intégrées en fiches actions au fur et à mesure.

Sur les sujets que vous avez abordés, les insectes seront destinés à la partie alimentation animale. Les Français sont encore loin de la consommation pour eux-mêmes.

Vous avez parlé de choses importantes et notamment du fait que nous puissions associer les particuliers. Sur l'énergie, ils seront complètement au cœur du dispositif, tant sur la partie financement participatif que sur le fait d'en bénéficier.

Vous avez évoqué la taxe carbone ; je partage complètement vos interrogations. J'étais encore au Cabinet cette semaine pour faire avancer la situation. Le Ministre a assisté à trente minutes de la réunion de travail et nous avons abordé, avec lui, la question de la taxe carbone. Il faut que nous ayons un juste retour, en Corrèze, de tous les certificats d'énergie et de la taxe carbone, dans le droit fil de la motion que Bernard nous avait fait adopter il y a peu. Dire que c'est le texte qui sera publié est délicat. Je ne m'engagerai pas à la place du législateur. Mais aujourd'hui, si nous sommes capables, collectivités, de porter, par exemple, le plan d'isolation gratuite des maisons, cela fonctionnera. Aujourd'hui, du démarchage a lieu, mais les gens ont peur d'ouvrir leur porte à un inconnu. Nous

devons accompagner cette dynamique ; c'est l'idée de la SEMOP. N'est-on pas capable de bien vérifier chaque profil et de porter ceux que nous jugeons les plus compétents, afin de redonner de la crédibilité au dispositif et de faire en sorte qu'il soit utilisé ? Si nous ne bénéficions pas des CEE (Certificats d'Economies d'Energie), comment réclamer de la taxe carbone ?

Nous en arrivons au sujet évoqué par Bernard : et l'Etat dans tout cela ? De l'Etat, nous attendons deux choses et en premier lieu, de l'évolution réglementaire.

Pour de nombreux sujets, nous n'avons pas besoin d'argent. Il faut créer l'économie verte, que nous remettons en place sans systématiquement solliciter l'argent public, lequel est de plus en plus rare. Il convient de faire évoluer les pratiques. Aujourd'hui, nous avons des fiches projets en stock sur des biostimulants, des produits naturels qui supprimeraient les pesticides, sur lesquels nous avons l'agrément pour faire l'expérimentation aux Etats-Unis et ailleurs (d'où émanent des propositions d'achat de nos entreprises corréziennes) alors que nous ne pouvons pas l'expérimenter chez nous. Bien qu'elle évolue, l'administration centrale ne va pas aussi vite que la Corrèze et les cinq territoires démonstrateurs. Là aussi, nous attendons des avancées.

Sur le plan financier, le ministre attend le PLF (Projet de Loi de Finances) 2019 pour accorder des moyens supplémentaires. Sur l'année 2018, il ne fait que mobiliser les dispositifs d'Etat, prioriser les dispositifs de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), de l'Agence de l'Eau. Aux dires du Ministre, les financements complémentaires interviendront sur le PLF 2019. J'ai compris de Nicolas HULOT qu'il avait obtenu 100 M€ sur l'hydrogène décarboné et que le projet corrézien serait prioritaire. Mais c'est le PLF 2019 qui donnera un certain nombre de moyens forts. Cette échéance nous convient, puisqu'elle nous laisse le temps de mobiliser les moyens et de ficeler les détails du sujet, qui ne sera, en tout état de cause, mis en œuvre qu'en 2019.

Pour compléter ce que disait Bernard, nous sommes bien dans l'association de compétences. Ce n'est pas le Département qui porte tout et fait tout. J'en veux pour exemple l'action portée par l'Agglomération de Tulle. Lorsqu'Ana Maria est venue nous présenter l'action menée sur l'Agglomération, elle nous a encouragés à la porter au niveau départemental. Nous lui avons répondu : « Au contraire. Porte-la au niveau de l'Agglomération. Nous, Département, viendrons vous aider et au final, nous la généraliserons ». La généralisation d'office sans acteurs concrets sur le terrain pour le relayer peut faire échouer le projet. C'est donc cette dynamique qui part du terrain que nous devons privilégier, même si le Département signe. Nous organiserons un comité de suivi régulier.

M. CHASSAGNARD – Au niveau de l'Association des Maires de France (AMF) et pour en avoir discuté lors de la dernière réunion à Paris, de plus en plus, l'Etat oublie de faire en sorte que les communes soient représentées et ce, dans de nombreuses actions. Nous sommes vigilants à ce que les communes et la proximité irremplaçable qu'elles représentent soient considérées.

Au niveau des centrales de basse chute en microhydraulique, Ségolène ROYAL, sous le Gouvernement précédent, y était farouchement opposée. Puis un changement de pied a eu lieu et aujourd'hui, il existe des possibilités d'obtenir des aides, sachant qu'équiper les microchutes équipables reviendrait à remplacer trois tranches nucléaires. Ce n'est donc pas négligeable.

Aujourd'hui, les « ayatollahs de la nature », comme je les appelle, ne pensent qu'à araser, en conséquence de quoi nous mesurons aujourd'hui les désordres qui s'opèrent.

Il y a la possibilité, pour certains, d'en tirer un petit revenu. Les matériels ont énormément évolué, en premier rang desquels des turbines à vis qui ne nécessitent pas d'entretien et qui n'interfèrent pas sur la montagne et la dévalaison. Certaines sont fabriquées à Rodez. Un brevet a été déposé. C'est tout à fait agréé. Les ingénieurs méritent tout notre respect.

M. LE PRESIDENT – En clair, vous me demandez de serrer la vis. Je confirme que les technologies évoluent et que nous ne devons pas rester en marge de cette évolution. L'ADM 19 a été invitée aux réunions en la matière et s'il faut agrandir le cercle, nous le ferons.

Je vous propose d'adopter ce rapport.

*Le rapport n° 201 relatif au Contrat de Transition Ecologique
est adopté à l'unanimité.*

Je vous propose d'accueillir Monsieur le Préfet et ses services, puis de reprendre la séance.

**PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DES SERVICES DE L'ÉTAT
PAR MONSIEUR LE PRÉFET DE LA CORRÈZE**

M. LE PRÉSIDENT – Monsieur le Préfet, nous sommes ravis de vous accueillir dans cette nouvelle enceinte. Il est habituel que le Préfet en poste présente le bilan de son prédécesseur, mais les services sont tous là et c'est aussi cela, la continuité de l'Etat.

En tout cas, je voudrais vous dire le plaisir que nous avons de vous recevoir très officiellement (même si nous avons eu plusieurs occasions de nous voir depuis votre arrivée) dans cette enceinte, dans cette salle Charles CEYRAC et ce bâtiment, datant de 1992 et dont la conception est de qualité.

Sans plus tarder, j'aimerais remercier l'ensemble de vos directeurs (c'est toujours une séance très forte), vous présenter nos Chefs de services, qui comprennent beaucoup de femmes ; la parité est un sujet important. Ce n'est pas pour vous envoyer un message, mais l'Etat a encore du travail à faire sur ce sujet comme sur bon nombre de dossiers.

Plus sérieusement, je vous redis tout le plaisir qui est le nôtre à vous accueillir et vous cède sans plus tarder la parole pour que vous nous présentiez le rapport des services de l'Etat. Je réitère nos excuses pour notre petit retard, mais il était important, je pense, que nous puissions délibérer sur le CTE, qui est en relation assez forte avec l'Etat, avant de vous recevoir.

M. VEAU, Préfet – Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Chefs de services, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous remercie de votre accueil ici, dans la salle de l'Assemblée Départementale. A titre personnel, cela me rappelle quelques bons souvenirs comme Directeur Général des Services en Lot-et-Garonne, il y a quelques années. D'une certaine manière, je me retrouve un peu dans l'ambiance que nous avons en Lot-et-Garonne.

Je viens aujourd'hui pour présenter le rapport des services de l'Etat pour l'année 2017, mais avant toute chose, je voudrais rappeler qu'il y a moins de 48 heures, notre Département a été touché par de violents orages qui, en moins de deux heures, ont fait une victime, venue participer à un rassemblement de cyclotouristes et qui ont occasionné une rupture d'approvisionnement en électricité pour 38 000 foyers. Près d'une dizaine de milliers de foyers ne sont toujours pas réalimentés. Enedis y travaille très dur.

Il y a eu la chute de près de 200 arbres sur le réseau routier, des perturbations sur le réseau ferré et il reste des arbres fragilisés qui peuvent s'effondrer. Je souhaiterais profiter de cette intervention pour faire un appel à la prudence vis-à-vis de nos concitoyens.

Outre les dommages aux particuliers, des dégâts agricoles ont été générés, nous sommes en train de les évaluer. Dès hier, des équipes se sont mobilisées pour ce faire.

Je veux, devant vous, rendre hommage aux différents services publics qui se sont immédiatement mobilisés à cette occasion. Je pense principalement au Service Départemental d'Incendie et de Secours, dont j'aperçois le Président, qui est intervenu à 350 reprises, ce qui représente, sur quelques heures, l'équivalent d'une semaine d'activité ; c'est dire l'intensité de la sollicitation. Je pense à la gendarmerie, au Service Départemental des Routes, qui a fait preuve

d'une très grande réactivité, aux services communaux et, bien entendu, aux différents opérateurs gestionnaires de services publics.

Dès hier, nous avons diffusé aux maires un bref rappel des procédures qui peuvent être activées à la suite de ce type d'événements. C'est une situation que nous continuons à suivre actuellement. La semaine prochaine, j'organiserai, en Préfecture, ce que l'on appelle une « réunion de retour d'expérience », pour discuter entre nous de ce qui a fonctionné, des marges de progrès que nous avons pour toujours mieux se préparer à la gestion de ce type d'événements.

Le rapport d'activité des services de l'Etat en 2017 est pour moi un exercice un peu paradoxal, puisque l'on satisfait, par là même, à une obligation prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales depuis 1982 et qui n'est pas toujours appliquée de façon homogène. Cet exercice a un immense mérite, celui de montrer que la République est un tout, que le service de l'intérêt général résulte, dans nos territoires, dans le Département, de l'action conjuguée de l'Etat et des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les Conseils Départementaux.

Vous le savez toutes et tous, je suis arrivé il y a très exactement un mois et deux jours en Corrèze. Dès lors, ce rapport 2017 est un peu particulier, car je vais présenter devant vous un bilan auquel je n'ai pas pris part. C'est pour cette raison que j'ai souhaité que Bertrand GAUME, avant son départ, le préface, mais la continuité républicaine s'impose à tous et à moi en particulier.

Depuis un mois, j'ai ressenti le très grand attachement de chacune et chacun d'entre vous au Département, à la Corrèze. Il ne m'a pas fallu longtemps pour mesurer cette expression que j'ai souvent entendue : « ici, c'est la Corrèze ». Cet engagement au service du Département est partagé par les services de l'Etat. Chacune et chacun des agents de l'Etat en fonction en Corrèze est fortement engagé, jour après jour, au service de nos concitoyens. Cet engagement illustre le quotidien des femmes et des hommes au service du public, au service de l'intérêt général et je tiens à les saluer, à les associer pleinement aujourd'hui à ce bilan d'activité.

Comme vous le savez, j'ai longtemps servi en collectivité territoriale. J'ai servi l'Etat à plusieurs niveaux, territorial, national et européen et, depuis la décentralisation de 1982, les collectivités fonctionnent sur un rythme extrêmement rapide. On évalue, on délibère, on fait. C'est le double avantage de la proximité et de la libre administration.

Par la force des choses, pour l'Etat ou pour l'Union Européenne, le rythme n'est pas le même, non pas en raison de semelles de plomb de quelques technocrates, mais parce que plus les ensembles sont grands, plus il faut gérer des ensembles complexes et parfois contradictoires. Notre rôle, dans les territoires, est de faire le maximum pour mettre ces rythmes au diapason.

En 2017, les services de l'Etat ont poursuivi leurs missions au service des collectivités, des entreprises, des habitants de Corrèze. Ils ont agi pour accompagner le développement du territoire, animés par la volonté de mener les politiques publiques en les adaptant aux réalités locales. L'objectif est, je le redis, d'appliquer la règle avec pédagogie et discernement.

Mon exposé ne sera pas exhaustif, nous en aurons pour l'après-midi et peut-être la nuit, mais je vais chercher à retracer les points saillants de l'activité des services de l'Etat en 2017. Je voudrais insister sur quatre points :

- la sécurité de nos concitoyens ;
- l'accompagnement des collectivités territoriales et des acteurs du Département ;
- le développement économique ;
- le soutien à l'innovation dans les zones rurales du territoire corrézien.

Comme l'année 2018 est déjà bien avancée et pour éviter de tomber dans ce que vous me permettrez d'appeler « le syndrome du rétroviseur », vous ne serez pas surpris d'entendre mon propos déborder sur l'année 2018.

La sécurité de nos concitoyens

La sécurité, toutes les études d'opinion le montrent, est une attente très forte de nos concitoyens. Elle a été aussi la préoccupation des services de l'Etat en Corrèze, en 2017.

Vous le savez, depuis les attentats de Toulouse/Montauban en 2012, la France vit sous une menace terroriste très élevée. L'activité des services spécialisés permet régulièrement de déjouer les projets, mais le risque zéro n'existe pas, en témoigne l'attaque à l'arme blanche contre deux jeunes filles à Marseille en octobre 2017, la prise d'otages dramatique de Trèbes le 23 mars dernier, ou encore l'attaque dans le secteur de l'Opéra il y a peu. Plus proche de nous, il y a eu le retranchement d'un forcené au Commissariat de Tulle le 29 novembre 2017. Ces événements montrent qu'aucune partie du territoire n'est à l'abri du risque. En conséquence, il nous revient de nous mobiliser pour protéger les Corrèziennes et les Corrèziens et faire vivre les valeurs de la République.

Cette mobilisation passe par trois éléments :

- La prévention. Nous mettons en œuvre, pour ce faire, les dotations du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la déradicalisation, d'un montant de 49 000 € dans le Département. En particulier, une aide est accordée au Conseil Départemental pour financer un intervenant social auprès du Commissariat de Brive chargé d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'orienter les victimes de violence. Cette action est reconduite en 2018. Cette approche vis-à-vis des victimes est particulièrement importante pour qu'au traumatisme de l'agression ne succède pas le traumatisme des procédures, qui sont nécessaires.
- Nous travaillons à la sécurisation des lieux sensibles et des grands rassemblements :
 - vis-à-vis des établissements scolaires, un accompagnement exceptionnel, à hauteur de 120 000 €, a permis de sécuriser un lycée, un collège et deux organismes d'enseignement. C'est une démarche qu'il faut poursuivre ;
 - la vidéosurveillance a été développée et le centre de supervision urbain de Brive a été inauguré en septembre 2017. La vidéosurveillance a à la fois un effet dissuasif, mais aussi un effet de recueil de preuves en cas d'infraction ;
 - enfin, la mobilisation a permis la réussite des grandes manifestations traditionnelles dans le Département, je pense à Brive Festival, aux Nuits de Nacre, aux épreuves sportives, au marché de Noël et à d'autres événements plus ponctuels. Cette sécurisation est renforcée en 2018, notamment par la clôture des manifestations et un filtrage plus rigoureux. Je suis conscient de la contrainte et des coûts supplémentaires générés pour les organisateurs et le public, mais c'est aussi un devoir de protection de nos concitoyens que nous mettons en œuvre. Permettez-moi de saisir cette occasion pour rendre hommage aux policiers, gendarmes, militaires, sapeurs-pompiers, policiers municipaux, agents de voie publique qui, chaque jour, patrouillent ou sont présents dans nos rues, au service de la sécurité des Corrèziens ;
- Troisième aspect : la préparation à la gestion de crise. S'entraîner est indispensable. Comme on le dit en matière sportive « Il faut réussir à 100 % à l'entraînement pour être à 80 % le jour où l'on doit être à l'épreuve ». Nous devons à nos concitoyens une réponse efficace en gestion de crise. C'est pour cette raison qu'en 2017, ont eu lieu un exercice « Intrusion en milieu scolaire », qui a été mené à Bort-les-Orgues, ou encore un exercice « Tuerie de masse », terme affreux, mais consacré. Un nouvel exercice se déroulera en septembre à l'aéroport. Systématiquement, le scénario privilégié est celui des attaques contre les « soft targets », que je traduirais volontiers par ceux de proies faciles, c'est-à-dire nos concitoyens dans leurs activités quotidiennes, qui ne sont pas en capacité de se défendre. L'événement que je citais, à savoir le forcené du Commissariat de Tulle, a montré combien il était nécessaire, pour nous, d'être dans cette culture de l'entraînement et de l'exercice.

Bien entendu, la lutte contre la délinquance générale, qui touche la sécurité du quotidien de nos citoyens, est également une priorité. Nous avons déroulé, en 2017, la concertation sur la police de sécurité du quotidien. L'objectif de cette initiative est de faciliter l'exercice des missions des forces de l'ordre, accroître leur efficacité et leur permettre d'agir au plus près de nos concitoyens, d'être visibles sur le terrain. Pour ce faire, il y a eu des

concertations internes, notamment auprès des policiers et des gendarmes. L'objectif est de mieux équiper policiers et gendarmes en outils de connexion à distance, qui permettent d'être davantage sur le terrain, pour pouvoir être visible et au contact.

Nous enregistrons, en 2017, une hausse des cambriolages. L'effort des policiers et des gendarmes s'est poursuivi. Des dispositifs innovants ont été mis en place, tels que le dispositif Alerte commerce ou l'application Stop cambriolage. Un travail est mené au titre de la police judiciaire de démantèlement de bandes. Ces bandes sont extrêmement mobiles, ne connaissent pas les limites des zones police/gendarmerie et encore moins les limites départementales. Cette action a pour objectif de faire baisser le nombre de cambriolages, baisse qui s'amorce en zone police. En zone gendarmerie, cela demeure un travail de longue haleine du fait de cette mobilité.

Nous notons une augmentation des atteintes à l'intégrité physique des personnes et suivons là la tendance nationale. Ce sont souvent des bagarres d'après-sortie, dans un contexte, souvent, d'alcoolisation. Le taux d'élucidation de ces atteintes, très proche des 100 %, montre l'efficacité du travail conduit.

Nous enregistrons également des résultats importants en matière de lutte contre les stupéfiants, avec + 50 % des saisies de drogues dites « dures ».

Ce sujet m'amène à évoquer la sécurité routière. 2017 est marquée par une dégradation, avec une hausse de l'accidentalité : 13 morts sur les routes corréziennes, 248 blessés. Les résultats de 2018 se dégradent encore, puisqu'à moitié d'année, 12 personnes sont déjà décédées sur nos routes. C'est évidemment une situation qui ne peut pas rester sans réaction. Les causes de ces accidents sont la vitesse, les infractions à la législation sur les stupéfiants et la consommation d'alcool.

Nous restons donc dans un combat quotidien pour l'année 2018 et je veux réaffirmer, devant vous, ma détermination et celle des forces de l'ordre à lutter contre l'insécurité routière, qui n'est ni une fatalité ni une liberté. Nous resterons très volontaristes en alliant à la fois la pédagogie, la prévention et la répression. Il ne s'agit pas, pour nous, de faire une politique du chiffre grâce aux petites infractions, mais il faut sanctionner sans faille les comportements les plus dangereux. Le Colonel me signalait, ce matin encore, des cas d'excès de vitesse à plus de 130 km/h sur nos routes départementales, avec la prise de risque liée.

L'accompagnement des collectivités territoriales et des acteurs du développement corrézien

C'est une mission à laquelle j'attache une grande importance et que je souhaite conduire en coopération et en partenariat avec les collectivités locales.

Le rôle de l'Etat, vous ne l'ignorez pas, est bien entendu d'assurer le contrôle administratif et l'application du droit, mais je veux exercer cette fonction avec discernement, dans une démarche de partenariat avec les collectivités. Je veux vous redire que les services de l'Etat sont présents et à votre disposition pour vous accompagner, pour vous soutenir et vous aider à porter vos projets au service de nos concitoyens.

Accompagner les collectivités locales, c'est d'abord leur donner les moyens de leur action. En 2017, les dotations ont représenté un montant de près de 182 M€, addition des dotations de fonctionnement à toutes les collectivités locales du Département. 2018 est l'année où ces dotations deviennent stables grâce à l'entrée en vigueur du pacte de confiance. C'est un élément important, après plusieurs années consécutives de baisse de ces dotations avec l'idée que la dépense serait maîtrisée en agissant sur les ressources. Ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, les dotations de fonctionnement sont stabilisées et au plan national comme ici en Corrèze, la dotation de solidarité urbaine a progressé, de même que la dotation de solidarité rurale.

Il est vrai que les attributions individuelles, collectivité par collectivité, peuvent comporter des plus ou des moins en raison de l'application des différents critères. Bien entendu, les services sont à votre disposition pour vous fournir tous les éléments d'explication.

Pour ce qui est des subventions d'équipement, là aussi, nous enregistrons une progression. En 2017, nous disposons d'une enveloppe de 17,8 M€, qui a permis un certain nombre d'opérations. J'en citerai quelques-unes pour l'exemple :

- la zone d'activité de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche, qui a bénéficié de 125 000 € de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- la piscine d'Objat qui, au total, a bénéficié de 1,3 M€ ; nous l'avons visitée, avec le Président et la Ministre des Sports, il y a quelques jours ;
- le projet écotouristique à Gros-Chastang.

Je précise aussi que la suppression de la réserve parlementaire, qui est intervenue par la loi de finances pour 2018, n'est pas synonyme de fin des aides. Nationalement, 50 M€ ont été reversés sur la DETR. Par ailleurs, il y a eu la création du fonds de développement de la vie associative. On en voit les conséquences dans le Département, puisque la DETR progresse cette année de 420 000 € et que le fonds de développement de la vie associative est doté, cette année, de 165 000 €. La programmation se fait dans le cadre de Commissions, où les élus sont, bien entendu, représentés.

Donner aux collectivités les moyens d'agir, c'est les aider à se structurer. Je veux évoquer la création des communes nouvelles. Cette création est une priorité gouvernementale, mais je le redis aujourd'hui encore : il ne s'agit pas de marier les communes de force. Une commune nouvelle réussit s'il y a du consensus et un accord sur l'objectif, à la fois entre les élus et dans la population. Il y a une série d'avantages liés aux communes nouvelles, tels que des avantages financiers, avec une majoration de la dotation forfaitaire pour trois ans, la stabilité des dotations de péréquation et l'éligibilité à la DETR quand ce n'était pas le cas.

Sur les communes nouvelles, trois ont d'ores et déjà été créées sur le Département : Malemort, Argentat-sur-Dordogne, Sarroux, Saint-Julien. Nous avons le projet de Beaulieu-sur-Dordogne et Brivezac, qui deviendra effectif au 1^{er} janvier 2019, et je sais que quelques projets appellent à y travailler localement. Il faut aller vite. Nous ne pourrions plus créer de communes nouvelles après le 1^{er} janvier 2019, car nous serons dans l'année qui précède les élections municipales, qui interdit toute modification de circonscriptions électorales.

J'en viens à mon troisième point, le développement économique et social.

Développement économique et social

Depuis 2017, la reprise économique se confirme en France et cette tendance se concrétise dans notre Département, puisque le nombre de défaillances d'entreprises s'est stabilisé, l'encours de crédits distribués aux entreprises reprend de la vigueur (il a augmenté de 3,3 % en 2017) et le chômage a baissé, passant de 8,2 % en 2016 à 7,8 % de la population active en 2017.

La situation est plus favorable. L'action des services de l'État doit être encore plus dynamique pour accompagner ce mouvement et promouvoir le développement économique. Nous mobilisons plusieurs outils, en partenariat avec les collectivités et notamment les intercommunalités :

- le FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce), mobilisé pour aider 18 entreprises ;
 - la prime d'aménagement du territoire, qui ouvre une aide à hauteur de 15 000 € maximum par emploi créé dans les zonages concernés ;
 - en sens contraire, pour les entreprises en difficulté, le Comité Départemental d'Examen des difficultés de Financement des entreprises, appelé CODEFI, a suivi, en 2017, 61 dossiers représentant 1 millier d'emplois et a aidé 14 entreprises ;
 - le dispositif d'activité partielle permet également d'accompagner les entreprises en situation de trou d'air pour maintenir l'emploi. Ce sont 730 emplois salariés qui ont ainsi pu être protégés ;
-

- enfin, la garantie jeune, dispositif d'Etat cofinancé par l'Union Européenne, a permis d'accompagner plus de 1000 jeunes Corrèziens, dont 42 % sont aujourd'hui en situation d'emploi. C'est un très bon partenariat avec les différentes Missions Locales.

Je voudrais dire également quelques mots sur l'agriculture qui est, avec l'industrie, une composante forte de l'identité de la Corrèze. Nos agriculteurs peinent à vivre de leur travail. Nous savons tous que le revenu agricole, en Corrèze, est l'un des plus faibles, sinon le plus faible, de toute la Région Nouvelle-Aquitaine. Il est indispensable que les agriculteurs soient rémunérés à juste proportion de leur travail. C'est la raison de l'engagement de l'Etat et des collectivités locales à leurs côtés.

Je vous rappellerai qu'en 2017, ont eu lieu les Etats Généraux de l'Alimentation qui ont permis, durant cinq mois, de réunir l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, industriels, distributeurs, consommateurs, professionnels) autour de grands enjeux : la création de valeur et sa répartition, la rémunération des agriculteurs, la transformation des modes de rémunération pour assurer une alimentation sûre, saine, durable. Cela a permis la création de chartes d'engagement volontaire des acteurs pour travailler ensemble, ce qui est particulièrement important dans cette logique de filières.

En 2018, le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole devrait aboutir devant le Parlement.

Par ailleurs, un effort très important a été fait sur un plan administratif pour rattraper les retards de paiement qui étaient apparus au cours des dernières années. Nous sommes en train de revenir à la normale. La mise à jour sera achevée dans les semaines qui viennent. C'est important pour la stabilité, la visibilité du revenu des agriculteurs.

Je veux aussi signaler, en 2017, la signature de la charte pomicole, qui a permis d'apaiser les relations entre producteurs et riverains et d'encourager la mise en place de dispositifs, notamment de maîtrise de la dérive des produits sanitaires. C'est une démarche novatrice et exemplaire, qu'il nous revient de faire vivre. Le comité de suivi a eu lieu il y a quelques jours.

Enfin, l'Etat a répondu présent suite aux épisodes de gel sévère et tardif de la fin avril 2017. A ce jour, les indemnités ont été payées. Je le redis, s'agissant des récents orages, nous sommes en train de mettre en place les procédures d'expertise pour pouvoir dérouler les dispositifs adéquats. Les services de l'Etat en Corrèze, comme ceux des collectivités, ont pour objectif de tout faire pour accompagner les agriculteurs corrèziens et se placer à leurs côtés.

Quelques mots en matière de cohésion sociale, avec deux sujets en particulier. Le premier sujet est l'insertion des jeunes dans l'emploi. J'évoquais tout à l'heure le dispositif de garantie jeune, développé avec les Missions Locales. Je pense aussi au service civique, qui est un engagement volontaire au service de l'intérêt général avec, en Corrèze, 230 jeunes accueillis en 2017. Depuis la création du dispositif, 1 millier de jeunes en ont bénéficié. Ce dispositif a fait ses preuves et doit être pérennisé. Il intervient dans des domaines prioritaires que sont la culture, le développement international, l'action humanitaire, l'éducation, l'environnement, l'intervention d'urgence, la mémoire, la citoyenneté, la solidarité et le sport. L'intérêt de ce dispositif est de mettre le pied à l'étrier à un nombre élevé de jeunes, en leur permettant d'avoir une première expérience professionnelle et d'intégrer ainsi le marché du travail.

L'accueil des migrants constitue un autre enjeu. La crise migratoire s'est intensifiée en 2017 et elle se poursuit en 2018, comme le montre l'actualité. Les services de l'Etat se sont mobilisés, en Corrèze, pour gérer notre part de cette situation avec humanité et fermeté. L'humanité, c'est l'accueil des migrants réfugiés qui remplissent les conditions pour être des demandeurs d'asile. La Corrèze dispose de 237 places d'accueil aujourd'hui. La fermeté, c'est aussi de reconduire les personnes qui ne remplissent pas les conditions et de le faire dans le respect de la règle. Un examen individuel des situations intervient régulièrement. Je veux remercier tous les élus, les maires, qui se sont impliqués pour développer notre dispositif d'accueil.

Dernier point, la ruralité.

Le soutien à l'innovation dans les zones rurales du territoire corrézien

En matière de ruralité, l'objectif est de libérer les énergies des territoires, de permettre un meilleur accès, physique et numérique, aux services publics. L'objectif est de développer le numérique en permettant aux territoires de bénéficier de solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

Une notion est en train de se développer, celle de « différenciation », c'est-à-dire de sortir de l'approche consistant à évaluer tous les territoires sous la même toise. L'objectif de la différenciation est de rechercher des réponses qui soient adaptées aux caractéristiques des territoires de France, dont Fernand BRAUDEL avait écrit que « La France se nomme diversité ».

En Corrèze, au-delà des contrats de ruralité, les efforts portent sur la couverture de téléphonie mobile, sur le numérique sur l'ensemble du Département et sur le développement des services de proximité. L'objectif est que la ruralité ne devienne pas une exclusion. Il faut que chaque personne qui demeure en zone rurale en Corrèze puisse avoir accès aux nouvelles technologies.

Différentes initiatives sont prises en matière de téléphonie mobile, notamment la couverture de zones grises ou de zones blanches. Je remercie le Conseil Départemental de s'y impliquer de manière extrêmement rigoureuse, de la même manière que pour la couverture numérique avec l'initiative départementale que l'Etat soutient fortement, et qui devrait faire du Département l'un des mieux équipés au plan régional et sans doute, au plan national.

Pour ce qui est de l'Etat, nous évoluons vers le numérique. De plus en plus de démarches se font en ligne. Nous avons recherché la simplification, notamment au travers de l'initiative « Dites-le nous en une fois », qui vise à éviter de revenir à plusieurs reprises sur telle ou telle démarche, et du dossier unique de l'agriculteur.

Il faut bien le reconnaître, dans certains domaines, nous avons connu un démarrage difficile. Je pense à la numérisation des permis de conduire et des certificats d'immatriculation. Cette situation a préoccupé nos concitoyens. Elle est en train d'évoluer, puisqu'actuellement, l'ensemble des centres d'expertise et de ressources des titres (ce sont les plateformes qui gèrent les titres) délivrent 80 à 90 000 titres par semaine, avec une réduction du délai d'attente à une semaine pour un dossier complet.

80 % des demandes d'immatriculation sont formulées par les professionnels, 20 % par des usagers. Comme vous le savez, nous avons, en Préfecture et dans les Sous-Préfectures, des points numériques avec des volontaires du service civique, qui sont là pour aider nos concitoyens à venir effectuer les démarches. Nous avons avancé du point de vue de l'efficacité de ce dispositif et travaillons également sur le développement des services de proximité. Je veux rappeler le réseau de nos seize Maisons de Service Public, les fameuses MASP.

Sur l'offre de soins, nous continuons à avancer sur les maisons de santé pluridisciplinaires, qui sont au nombre de onze dans le Département, deux nouvelles ayant vu le jour en 2017. Ces maisons de santé correspondent à la fois à un besoin de la population et aux nouvelles aspirations des professions médicales, qui ne veulent plus exercer de façon isolée et cherchent à se regrouper et à pouvoir s'épauler entre elles.

Nous avons mis en place, assez récemment, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, en liaison étroite avec le Conseil Départemental. Nous avons tenu un premier Comité de Pilotage il y a quelques jours. Un nouveau Comité de Pilotage aura lieu afin d'examiner la mise en œuvre du contrat via des opérations extrêmement concrètes correspondant aux grands axes de ce Schéma.

Vous le voyez, l'année 2017 a été particulièrement intense. 2018 l'est tout autant et de grandes échéances attendent notre Département. Je pense au programme « Action cœur de ville », qui concerne, dans le Département, Tulle et Brive. L'objectif est la revitalisation du centre des villes moyennes. C'est un programme qui a toute l'attention

du Gouvernement. Nous sommes en train de finaliser la mise au point de ces contrats avec, je l'espère, validation régionale avant la fin du mois de juillet ou sinon, tout début septembre, l'objectif étant de pouvoir rendre ces contrats effectifs dès la rentrée, avec des interventions sur le logement de centre-ville, le tissu commercial, la mobilité et l'amélioration de la qualité de vie.

J'évoquerai aussi, mais sans l'approfondir, le Contrat de Transition Ecologique, puisque vous venez d'en débattre et que vous devez tout savoir, maintenant, sur le CTE. Le Département de la Corrèze a été sélectionné comme un territoire-pilote par Monsieur LECORNU, secrétaire d'Etat. Nous avons avancé sur 28 premières fiches opérationnelles ; il y en aura d'autres. Un rendez-vous est prévu à Paris dès la semaine prochaine, afin que les différentes collectivités puissent faire le point et échanger, entre elles, de l'avancement, pour aller vers une signature très rapide du contrat.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Avant de conclure, je voudrais vous remercier de votre bienveillance face au très long propos que je vous ai infligé. Au-delà du rapport d'activité 2017 de l'Etat en Corrèze, il m'apparaissait important de tracer quelques perspectives et l'évocation de tous ces domaines traduit la diversité, l'importance et la richesse du rôle des services de l'Etat en Corrèze, en partenariat étroit avec les collectivités locales. Finalement, loin de se fondre dans le paysage des treize grandes régions, l'échelon départemental demeure une base, un point fixe de notre administration territoriale.

Le père de notre administration moderne, Gaston DEFERRE, disait, en 1982, à propos de l'organisation du territoire de la République qu'« A un pouvoir décentralisé fort doit correspondre un pouvoir déconcentré fort ». Il exprimait ainsi cet équilibre, ce respect et cette indispensable complémentarité entre l'Etat et les collectivités locales au service de l'intérêt général, car la République est une. Pour employer une terminologie plus contemporaine, nous sommes entrés, depuis plusieurs années, dans l'ère de la « coproduction », comme on dit, des politiques publiques. Rien ou peu de choses se font aujourd'hui seul et quand tel est le cas, c'est moins efficace.

Je veux, Mesdames et Messieurs, vous assurer de mon engagement total, ainsi que de celui de l'ensemble des agents services de l'Etat pour contribuer à l'intérêt général de la Corrèze à vos côtés, dans un esprit de considération mutuelle et de cohésion. La tâche qui nous attend est importante, mais elle est à notre portée. Des paroles aux actes, à nous de l'entreprendre.

Je vous remercie.

(...Applaudissements dans la salle...)

M. LE PRESIDENT – Y a-t-il des prises de parole ? Non. J'espère que chacun a bien vu le rapport, qui est intéressant.

Je m'interrogeais simplement, Monsieur le Préfet, en regardant la une : la photo est-elle le reflet de l'Etat ? Veut-elle nous dire « Chante, beau merle », ce qui était notre sentiment samedi matin dans cette Assemblée ? Ou est-ce la volonté de mettre en avant tout le dynamisme de la Corrèze, ses forces naturelles, son patrimoine au service de la vie d'aujourd'hui, de la vie économique, qui est la vie touristique ?

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Préfet, merci de ce tour d'horizon. J'ai bien compris qu'il fallait maintenant ralentir (nous étions à 80 km/h) et que le Colonel veillait au grain, pas pour faire de l'argent, mais pour mettre en place la mesure avec efficacité. Je vous dirais quand même, quand 21 % des accidents sont liés à la vitesse, que j'ai beaucoup apprécié vos propos. Vos services découvrent que signaler la vitesse autorisée par des panneaux ne changera pas grand-chose s'agissant des chauffards responsables de grands excès de vitesse, qui continueront malheureusement à faire des morts sur les routes. Dans tous les domaines, l'incivilité amène malheureusement un certain nombre de dommages collatéraux. Ce n'est pas la surréglementation qui réglera le problème des incivilités.

Ce plan d'actions du Gouvernement intègre douze ou treize mesures autour de la prévention. Nous avons proposé ici, dans cette Assemblée, au mois d'avril, des solutions sur ce thème. Nous venons d'ailleurs d'adopter un plan pour mieux accompagner nos aînés. Je trouve dommage qu'un délégué interministériel vienne nous expliquer que, parce que le plus grand nombre d'accidents a lieu sur ces routes, qui sont les plus fréquentées, il faut réduire la vitesse. Il y

a 79 ou 80 % de causes autres à traiter. Je pense aux stupéfiants, à l'alcool, à tous les autres facteurs qui nécessitent un plan d'actions. Mais vous n'êtes pas celui qui a mis cela en place, c'est comme cela.

Sur le Schéma d'Accessibilité au Service Public, vous connaissez notre attachement, ici, au-delà de nos différentes sensibilités, à la nécessité d'avoir un service public. Ici, plus qu'ailleurs, nous souhaitons avoir un Etat fort, un Etat qui soit représenté dans ses grandes largeurs et que, notamment dans nos territoires ruraux, l'ensemble de vos services puissent être représentés non de manière pléthorique (on ne peut pas se le permettre), mais suffisamment dimensionnés pour pouvoir faire ce travail.

Je m'inquiète quand je vois des Sous-Préfectures quasiment vides, les Préfectures qui se vident aussi, les services qui diminuent, et qu'il est demandé à nos concitoyens ou aux collectivités de faire le travail à leur place. Cette situation m'interroge. Vous pouvez compter sur nous pour appuyer le rôle de l'Etat fort et présent. Dans le même temps, il faut que le Schéma qu'a souhaité le législateur, coproduit par le Département et l'Etat, puisse maintenant être mis en œuvre de manière efficiente. Plutôt que chacun travaillant son sujet dans son silo, il convient de trouver des éléments transversaux qui permettent d'identifier les problématiques sur les territoires et de construire un programme global pour que l'un dans l'autre, les choses s'équilibrent. On ne peut pas en faire le reproche à chacun de vos directeurs et chefs de services, qui sont eux-mêmes soumis à la pression de la tutelle. C'est ce même Etat qui nous rappelle à l'horizontalité, notamment au travers de ce Schéma et de votre rôle de Préfet, chef d'orchestre de tous les chefs de services qui nous font l'amabilité, l'amitié et l'honneur d'être présents, ce dont je les remercie une nouvelle fois. Je ne blâme pas individuellement, même si l'on peut ne pas être d'accord parfois. Notre rôle, votre rôle (je sais que cela ne doit pas être bien facile) est de faire en sorte que nous puissions construire, avec les élus, une vision globale. Je le dis aussi notamment aux présidents d'intercommunalité.

Sur ces nouveaux cantons, nous nous étions interrogés un moment pour dire qu'il s'agissait certainement d'une réforme générale des politiques publiques qui ne dit pas son nom. L'intercommunalité, c'est encore plus cela. Il faut faire attention en redimensionnant tout au nom de l'intercommunalité. L'Association des Maires de France le dit, y compris dans le Département, avec force : il faut y faire attention et ne pas en profiter pour désertifier le territoire. Sur ce sujet, dont nous nous sommes entretenus, je veillerai tout particulièrement à ce qu'il puisse aboutir à quelque chose d'harmonisé.

Pour autant, nous ne pouvons pas être jusqu'au-boutistes et faire des moratoires sur tout. Mais notre proposition, courageuse, faite en CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) avec l'Association des Maires, en accord avec le Préfet GAUME et l'Inspecteur d'Académie, de préfigurer des cartes scolaires à trois ou quatre ans (nous connaissons la démographie, ne nous mentons pas) doit pouvoir être organisée, en responsabilité. Il en va de notre avenir commun et de faire en sorte que les décisions ne soient pas nécessairement prises d'en haut. Je voulais réattirer l'attention sur ce sujet, vous dire le sens des responsabilités qui est le nôtre. Nous sommes prêts à être également acteurs et pas uniquement dénonciateurs en la matière.

Sur un autre sujet que vous avez abordé en filigrane, celui de la ruralité et celui, notamment, du contrat de Cahors, je note qu'il a été adopté ici, non de gaieté de cœur, mais en responsabilité et à l'unanimité, ce qui est assez rare pour le souligner, de nombreux présidents d'exécutif souhaitant le signer n'ayant pas su entraîner leurs troupes, à commencer par leur majorité. Je voudrais reconnaître le sens des responsabilités des uns et des autres, même si nous ne sommes pas dupes.

Ce contrat de Cahors doit devenir un pacte de confiance. Qu'un Gouvernement puisse, en si peu de temps, plaire à l'élite et à une certaine intelligentsia à force de remuer, tout en se coupant de toutes les classes moyennes, populaires et de la ruralité m'interroge. Le dernier rempart, c'est l'extrémisme. Il ne faudrait pas que le Gouvernement soit en train de nous préparer ces formes d'extrémisme contre lesquelles nous parvenons à nous unir, au-delà de nos divergences, au quotidien.

Aujourd'hui, le risque est bien présent, à vouloir miner la classe politique, les partis, puis à critiquer violemment la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, un certain nombre de syndicats, pour choisir le Président. Le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) sera certainement très heureux demain, car il sera certainement plus proche du pouvoir. Une démocratie a besoin de corps intermédiaires. Si nous étions encore en démocratie directe,

nous serions toujours au Moyen-Age. Et maintenant, s'attaquer aux élus ? Il y a peut-être, certainement, trop d'élus, mais réduire leur nombre au détriment des élus ruraux, remettre en cause la territorialité départementale même pour établir une carte des sénateurs me fait froid dans le dos. Rien que d'imaginer que des gens bien-pensants puissent s'en détacher, que nous ayons un sénateur du territoire présent à 0,80 seulement... Pourquoi pas ? Ce sont des concepts du Nouveau Monde qui pourraient nous amener à des heures tristes de notre histoire.

Il faut faire très attention. Je vous sais, Monsieur le Préfet, très attaché à faire remonter un certain nombre d'informations. Vous n'êtes pas ciblé à titre personnel, pas plus que ne l'est votre prédécesseur, qui a montré toute sa capacité facilitatrice. Nous ne doutons pas de la vôtre et de celle de vos services. Mais il faut faire attention. Aujourd'hui, il est nécessaire que ce contrat de Cahors devienne un pacte de confiance, parce que même ceux qui ont fait confiance à ce Gouvernement jusqu'ici sont désormais très sévères.

S'agissant de la fiscalité, vous affirmez que rien ne sera modifié, ni les finances, ni la carte de l'intercommunalité et de la réforme constitutionnelle. Si, dans le même temps, une réforme de la fiscalité aboutit à renforcer les métropoles, à vider encore plus de leur DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) les communes et à supprimer les moyens par la réforme de la fiscalité, c'est encore pire. Cela ne porte pas de nom, comme cela a pu être qualifié sous les mandats SARKOZY ou HOLLANDE, mais c'est encore pire, en termes de résultats.

S'agissant du débat du moment, celui de la loi sur la réforme de la Constitution, un vœu nous amènera tout à l'heure, avec l'Association des Maires ruraux et un certain nombre d'élus ruraux, à intégrer des notions de surface et de territoire dans l'appréciation de tous les critères qui déterminent la conduite d'une politique, qui ne serait donc plus basée sur la seule notion de population. Je le dis, et ce n'est pas ciblé, en présence de mon ami Frédéric SOULIER : je n'ai pas de problème avec ça. Est-il normal que l'agglomération de Brive, Malemort, Saint-Pantaléon et une autre commune puissent compter davantage que les 47 communes représentées ? Cela me choque sur le fond. Je n'ai rien contre ces communes, mais cette situation crée une relation qui n'est pas forcément saine et qui amène les plus ruraux à se monter contre les plus urbains, alors même que nous sommes tous des ruraux.

Je l'ai dit également en toute responsabilité au CDEN (que certains de mes collègues remettent en cause, au motif qu'il serait un simulacre de démocratie) s'agissant de la carte scolaire. Il ne faudrait pas que les chefs-lieux, y compris d'anciens cantons, se comportent comme les métropoles vis-à-vis de l'ensemble de l'espace interstitiel ou de la France périphérique. Dire « pour garder une carte scolaire sur notre territoire, il faut commencer par conserver des écoles avec deux classes, de manière à s'éloigner de la mort programmée de l'école », « une classe unique, c'est le début de la fin », on se raconte des histoires. Si l'on maintient deux classes pour garder un territoire, pourquoi l'élève de Beynat n'irait pas à Sérilhac, alors même qu'il est normal que celui de Sérilhac vienne à Beynat ? Ce sont des comportements de métropolitain et non d'aménagement de notre territoire.

Nous avons une grande responsabilité, celle de poser un certain nombre de sujets, parce qu'il est facile, parfois, de renvoyer la balle vers l'Etat. C'est pourquoi, je suis assez dur sur les sujets de services publics, en particulier en l'absence de consultation suffisante en amont. Comment voulez-vous faire évoluer les mentalités entre les uns et les autres ? Comment faire comprendre la nécessaire évolution des mentalités en disant « à 28, ça passe, à 27, ça ne passe plus », ou « à 11, ça tient, à 10, ça ne tient plus » ? Oui, il faut des critères, mais celui de population ne peut pas être le seul. C'est ce sens des responsabilités qui peut nous donner une crédibilité permettant de créer de vrais pactes de confiance locaux, des pactes de confiance nationaux. Au-delà de la Constitution, nous avons besoin que ce Gouvernement se mette à table avec les collectivités (départements, régions, intercommunalités, communes) les plus fragiles pour faire en sorte que, sur un certain nombre de missions, nous soyons reconnus.

Sur le plan pauvreté, repoussé mais qui devrait être validé, il faut des critères qui fassent en sorte que la ruralité soit comprise. Monsieur le Préfet, vous avez été DGS (Directeur Général des Services) d'un Département très rural, le Lot-et-Garonne (assez proche de nous sur un certain nombre de sujets) sur une compétence de plein exercice pour vous, comme ici : le social. A ce titre, vous savez mieux que personne que la pauvreté en milieu rural se cache beaucoup plus facilement qu'ailleurs, y compris dans nos villes, et que les habitants, parfois par fierté, masquent plus ces choses. Nous devons être en capacité de reconnaître cela afin de ne pas les exclure.

Tous ces sujets méritent du discernement. Nous voulions traduire, en toute amitié et dans le respect des prérogatives qui sont les nôtres, aux uns et aux autres, mais en responsabilité, ce message à la fois d'espoir (nous voulons rester acteur de ces territoires), mais aussi de bienveillance, pour faire en sorte que le bien vivre ensemble puisse s'incarner sur tous les territoires.

M. LE PREFET – Je tiens à apporter des éléments sur quelques-uns des points que vous avez évoqués.

Je n'ai pas parlé du contrat de Cahors dans mon intervention, mais puisque vous l'avez évoqué, j'y viens. D'abord, ce que je veux, c'est saluer l'esprit de responsabilité qui a été le vôtre, qui a été celui de l'Assemblée Départementale, avec cette session extraordinaire à convoquer pour respecter le délai, avec ce vote obtenu à l'unanimité (comme vous le disiez, ce n'est pas partout le cas) et qui montre la volonté de cette Collectivité de s'insérer dans cette logique de maîtrise de finances publiques, indispensable au plan national.

Effectivement, le contrat est signé. Maintenant, il faut le faire vivre et construire cette confiance, sens de la démarche de cette contractualisation. Il y a une part de discussions nationales, une autre part locale. Je ne doute pas et suis même sûr qu'entre nous, il n'y aura pas de difficulté. En parallèle, au plan national, la Conférence nationale des territoires rencontre des difficultés actuellement. Il faut reprendre le dialogue, comme vous le disiez, avec les collectivités situées sur des territoires plus pauvres et qui ont des difficultés.

Sur l'approche horizontale, je suis parfaitement d'accord avec vous. Il est vrai que l'organisation financière de l'Etat, la Loi Organique sur la Loi de Finances (LOLF) a créé une organisation en tuyaux d'orgue. C'est à nous de mettre à profit l'organisation départementale, qui est interministérielle, pour agréger les approches et travailler en cohérence les uns et les autres, ce à quoi je tiens tout particulièrement. Les souvenirs de mes années de Directeur Général des Services m'incitent à aller dans ce sens. Pour une collectivité, en face, il y a l'Etat, et non tel tuyau d'orgue, tel ministère ou telle agence.

Par rapport aux services au public, nous avons notre Schéma. Nous avons, à l'évidence, besoin d'accroître les efforts de concertation avec le Département, les communes et les intercommunalités, en vue des restructurations inéluctables. Ce à quoi il faut veiller, c'est à ce qu'elles ne se concentrent pas sur tel ou tel point du territoire et que nous conservions une vision du territoire qui veille à bien répartir l'accès aux services. Sur les écoles et les regroupements entre deux communes, il convient de travailler en se posant cette question : où est-il plus pertinent de mettre deux classes plutôt que deux fois une classe unique, qui pose des difficultés de fonctionnement et dont le rendu pédagogique, à 4 ou 5 niveaux différents par classe, peut être moindre ?

Deux mots, à présent, sur la sécurité routière. En 1972, nous déplorions 13 000 morts par an, contre 3 000 aujourd'hui. Depuis 1972, chaque baisse significative du nombre de morts est intervenue à l'occasion de mesures à fort impact, à forte résonance, telles que le port de la ceinture, les radars automatiques. Effectivement, ces mesures ne font pas plaisir et c'est, je crois, l'effet recherché au travers des 80 km/h, alors même que l'on stagne, actuellement, à 3 000/3 500 morts par an. Je le redis, notre approche en termes de contrôle n'est pas d'aller chercher les 83 ou 84 km/h, mais de se concentrer sur les très grands excès de vitesse, qualifiés d'actes délictueux.

Enfin, s'agissant de l'illustration de couverture du rapport d'activité des services de l'Etat, l'objectif était, me semble-t-il, de montrer les beautés et les atouts du Département.

M. LE PRESIDENT – Nous l'avons bien compris.

M. LE PREFET – Montrer l'hôtel préfectoral tel qu'il est actuellement aurait donné le sentiment d'un Etat en travaux, ou d'un Etat en restauration. Il valait donc mieux choisir les Tours de Merle.

M. LE PRESIDENT – Merci, Monsieur le Préfet.

Bernard Combes nous a posé une question très importante aujourd'hui : Monsieur le Préfet, France ou Uruguay ?

M. LE PREFET – On me dit que l'Uruguay a une défense extrêmement solide. Je dirai donc 1-0.

M. LE PRESIDENT – Vous êtes prudent. Merci.

La séance est suspendue.

RAPPORT N° 202

DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : CONCESSION DE SERVICE AVEC CONSTITUTION D'UNE SEMOP EN VUE DE LA GESTION D'UN SERVICE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. ARFEUILLERE – Cette note porte sur la constitution d'une SEMOP dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique, dont nous souhaitons profiter pour développer les énergies renouvelables en Corrèze.

Ainsi, nous souhaitons impulser une véritable dynamique en portant une action déterminante dans trois domaines pour :

- développer fortement la production d'énergie photovoltaïque ;
- favoriser le développement de la méthanisation ;
- initier la production d'hydrogène décarbonée.

Pour concrétiser cette ambition, nous proposons de créer une structure juridique départementale en vue de l'exploitation d'un service de production d'énergies renouvelables. L'objectif est à la fois d'intervenir pour le parc privé (entreprises, exploitations agricoles, particuliers) mais également sur le domaine public, afin de pouvoir soutenir le panel le plus large des acteurs du territoire.

Nous avons donc procédé à une analyse juridique, technique et financière comparative des différents modes de réalisation en vue de la création de cette structure reposant sur un partenariat public/privé.

Le choix de la concession de service avec constitution d'une SEMOP est celui qui répond au mieux aux objectifs du Département. En effet, outre la sécurité juridique et le double contrôle externe et interne de la société, ce montage permettra le partage du financement, une gouvernance public/privé et la diversification de l'actionariat. Cette structure permettra de mobiliser de l'épargne populaire, permettant ainsi aux Corrèziens de participer à cette dynamique de transition énergétique. Le Département détiendra 34 % du capital social et des droits de vote et, en proportion du pourcentage du capital détenu, 3 sièges d'administrateurs (6 seront attribués aux opérateurs privés).

La SEMOP prendra la forme d'une société anonyme et son président sera un représentant du Département. Elle aura en charge le financement des investissements nécessaires, étant entendu qu'à compter du troisième exercice, ceux-ci seront de l'ordre de 5 M€ HT.

Elle devra soumettre à l'agrément préalable de la Commission Permanente du Département, la mise en œuvre des projets de production d'énergies renouvelables de plus de 1 MW sur le même site.

L'objectif de production d'énergie est de 300 MW à l'échéance de 10 ans. La durée envisagée de la concession est de trente ans.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique de la Collectivité ont respectivement émis un avis favorable à ce projet de SEMOP les 27 et 29 juin derniers.

Je vous propose enfin que cette structure prenne le nom de « Corrèze Energies Renouvelables ». Parmi d'autres outils, elle constituera l'un des atouts majeurs que le Département entend mettre en œuvre afin de relever le défi de la transition écologique et de faire valoir ses atouts, ses forces et ses spécificités dans le cadre du CTE précédemment voté.

M. LE PRESIDENT – Merci. Madame RELIAT.

Mme RELIAT – Comme sur les autres rapports, les élus de la minorité restent perplexes. Vous nous demandez encore une fois de voter un rapport qui nous semble incomplet.

Bien entendu, nous ne sommes pas contre le principe de constitution d'une SEMOP, qui semble pertinent, mais nous ne voulons pas voter à l'aveugle.

Ce qui m'interroge en premier lieu est le financement. D'où provient-il et à quelle hauteur se montera le capital de la SEMOP ? J'ai noté, dans la fiche action 1.1.1, que le plan de financement est « en cours d'établissement ». Nous n'en connaissons pas le montant, ni l'identité des partenaires privés et les modalités de leur participation.

Il est, de plus, prévu qu'à compter du troisième exercice, la SEMOP réalise au moins 5 M€ annuels d'investissement. Avouez que nous demander d'approuver un dossier dont le financement n'est pas calé est un peu fort.

Ce qui m'interroge en deuxième point est l'actionnariat. Il est annoncé une participation du Conseil départemental à hauteur de 34 % du capital et de 34 % des droits de vote du conseil d'administration. A notre interrogation sur ce sujet, exprimée en Commission de la Cohésion Territoriale, il nous a été répondu qu'il s'agissait du maximum légal, alors même que l'article L. 15.41-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cité dans le rapport, prévoit le contraire. La troisième phrase du troisième paragraphe stipule ceci : « La collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales détient entre 34 % et 85 % du capital et 34 % au moins des voix dans les organes délibérants ». Ou je n'en ai pas la même lecture que vous, ou je ne comprends pas votre stratégie.

Même si le Conseil Départemental garde la présidence de la société, il n'en aura la majorité ni en termes de répartition des droits de vote, ni en termes de répartition de la redistribution des dividendes. Dans ces conditions, qui bénéficiera de ce montage au final, sachant que les partenaires privés ne sont, pour l'heure, pas connus ?

Monsieur le Président, tout cela semble tellement brumeux que je me risquerais à y voir de l'enfumage. Les élus de la minorité s'abstiendront donc sur ce rapport, puisque l'on ne peut rien distinguer lorsqu'on est dans le brouillard.

M. LE PRÉSIDENT – Pour être clair : si un rapport est d'une extrême précision, c'est celui-ci. Dans une société d'économie mixte classique, la collectivité doit détenir au minimum 51 % des parts, cette société fonctionnant avec de la commande publique sur le modèle d'une collectivité à part entière. Dès lors que vous êtes majoritaire, vous allez chercher des partenaires avec qui créer la société. Vous êtes le patron, vous posez des statuts. L'impression dégagée est celle d'une organisation précise et d'orientations claires.

A l'inverse, la SEMOP a été créée pour que la Collectivité, sur des dossiers relevant de l'économie marchande, puisse amener du public dans le privé. La SEMOP doit avoir un objet unique, en l'occurrence, les énergies renouvelables. Nous allons plus loin en précisant l'objet et en ciblant, dans les énergies renouvelables, trois énergies, auxquelles il convient d'ailleurs d'examiner collectivement l'ajout éventuel d'une quatrième, au-delà de votre potentielle abstention.

A ce stade, les énergies visées sont le photovoltaïque, la méthanisation et l'hydrogène. Demain, y intégrer l'hydroélectrique ou de l'éolien ne sera pas possible, une SEMOP ne permettant pas d'en faire évoluer les statuts. Ce que nous décidons aujourd'hui, nous n'y reviendrons pas.

Les aspects réglementaires ont été passés en Comité Technique et en Comité des Services Publics Locaux, selon une procédure très encadrée. Quand on amène du public dans un domaine privé, l'idée est de pouvoir déroger à la règle des 50 % et descendre à un minimum de 34 %, ce qu'autorise la SEMOP.

Je suis tout à fait d'accord avec la lecture que vous avez faite de l'article de loi : contrairement à une SEM, une SEMOP autorise de 34 % à 85 %. Il n'y a pas d'ambiguïté sur le sujet. Nous lancerons, dès lundi ou mardi, un appel à candidatures reprenant les points précis du rapport afin d'identifier les potentiels partenaires intéressés à

venir, avec le Département, développer le projet. Nous leur imposerons alors une obligation minimum en termes de chiffre d'affaires et de développement, puisqu'ils devront atteindre, a minima, les 300 MW prévus.

Un sujet est facultatif (j'ai demandé qu'il soit ajouté dans l'appel d'offres), c'est la question du capital. J'ai interrogé les avocats sur le sujet. Pourquoi ne pas préciser le capital ? Parce que nous recherchons des partenaires, or, pour assurer leur crédibilité sur le marché, nous devons, au regard de la taille de leur surface financière, amener 20 % de capital propre. 300 MW de photovoltaïque représentent 300 M€ d'investissement, dont toute banque demandera au minimum 10 %, soit 30 M€. Si demain, l'ensemble des partenaires potentiels sollicitent 30 M€, nous devons mettre, à 33 %, 10 M€ sur la table. Il n'en est pas question. De ce fait, nous encadrons les choses pour pouvoir suivre.

Cela ne change rien, Michèle, en ce qui concerne les dividendes. Détenir 34 % dans une société à 1 000 € donne droit, en cas de résultat de 3 M€, à 1 M€. Si augmenter le nombre de parts peut sembler intéressant, un raisonnement en M€ nécessite d'examiner les choses de près.

Je le redis : les dividendes entrent dans le budget de fonctionnement du Département. Nous pouvons donc nous en servir demain comme recettes, y compris pour des objets sociaux. Comme la fibre, est en jeu notre capacité à trouver de l'autofinancement et à alimenter nos propres politiques dans un contexte de budget contraint.

Je vous dois une explication s'agissant des 34 %. Pourquoi ne serions-nous pas à 85 % ? D'une part, parce que personne ne fournira le gros du capital, dans le cas où nous devrions, demain, réaliser 300 M€ d'investissement sur les dix ans. Le Département n'en a pas la capacité.

D'autre part, cela nous affranchit de la commande publique classique. A partir du moment où le Département n'est pas majoritaire, le Président n'est pas Président-Directeur Général. D'où l'ajout, dans les éléments contrôles, de la disposition suivante : toute installation dépassant les 1 MW nécessitera l'avis de la Commission Départementale. Nous avons mis des garde-fous. A 34 %, nous disposons de la minorité de blocage. 1 MW correspond à quatre gros hangars agricoles.

J'ignore quels partenaires intégreront le projet, pour la simple raison que nous allons les chercher. Nous savons d'ores et déjà que tous les plus importants (Total, EDF, ENGIE) se positionneront. Nous examinerons leurs conditions en matière de développement, de déploiement et les cadrerons. En fonction de la discussion qui se tiendra sur le sujet, le Conseil Départemental de février déterminera définitivement les statuts et l'opérateur retenu.

Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc, bien que je comprenne votre ressenti. Aujourd'hui, vous m'autorisez à enclencher le processus, mais c'est bien le Conseil Départemental de février qui arrêtera les fruits de la discussion avec ces opérateurs. Imaginez que ces derniers souhaitent s'engager sur des opérations sociales, tel ENGIE sur la centrale photovoltaïque de Gros-Chastang ; ce serait un plus dans le dossier.

Mme RELIAT - Combien de partenaires privés sont-ils susceptibles d'intégrer le dispositif ?

M. LE PRESIDENT – Il n'y a pas de limite. Il convient déjà de nous mettre d'accord entre nous pour garantir la minorité de blocage, ce qui constitue un risque pour le Département. Je ne peux pas prendre un quatrième ou un cinquième poste. C'est la règle. Il conviendrait de définir une notion d'espace, comme dans la constitution.

Mme RELIAT - Y aura-t-il six autres partenaires privés ?

M. LE PRESIDENT – Non. Imaginons qu'ENGIE remporte le marché : il aura alors six voix.

Mme RELIAT – Et si ENGIE s'associe à Total, à Enedis ?

M. LE PRESIDENT – Imaginons qu'ils se groupent à 12 partenaires privés : ils devront alors faire en sorte de n'avoir que 6 voix.

Mme RELIAT – Un sur deux n'aura alors pas de voix au chapitre.

M. LE PRESIDENT – C'est leur problème sachant que, pour eux, la priorité est de trouver les marchés, de réaliser le travail et d'en faire profiter le particulier.

Mme RELIAT – Grâce à notre minorité de blocage, ils ne pourront pas faire bloc contre nous.

M. LE PRESIDENT – Voilà. En y allant groupés, nous formons, tout comme eux, une minorité de blocage. Si nous voulons imposer quelque chose, ils peuvent le bloquer. A contrario, si quelque chose ne nous convient pas, nous pouvons le bloquer. En tout état de cause, la disposition relative aux dossiers supérieurs à 1 MW nous assure de pouvoir empêcher certains projets.

Mme RELIAT – Si nous voulons quelque chose de précis mais qu'eux ne le souhaitent pas, cela ne se fera donc pas.

M. LE PRESIDENT – Dans un juke-box, il faut mettre de l'argent pour lancer la musique et pourtant, tu ne sauras qu'au final si la musique a été à la hauteur de tes attentes.

Imaginons que nous ne trouvions pas ce que nous cherchons et que nous aboutissions à quelque chose qui ne nous corresponde pas : nous dirons, au mois de février, que c'est terminé, que nous ne sommes pas d'accord avec les statuts tels qu'ils sont et ne les validons pas. Voilà pourquoi il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Ce dispositif repassera en Assemblée et nous ne serons pas contraints. Toutefois, nous sommes formellement obligés de demander l'avis du Comité Technique (obtenu à l'unanimité moins FO –Force Ouvrière– et l'UNSA –Union Nationale des Syndicats Autonomes–, qui se sont abstenues) et de la Commission des Services Publics. Nous créons un service public qui n'existait pas jusqu'à aujourd'hui, celui d'avoir la capacité de nous positionner sur les énergies renouvelables.

L'ajout ou non de l'hydraulique constitue un vrai sujet. Le voulez-vous ? Compte tenu du fait qu'à plus de 1 MW, les dossiers requièrent l'avis de la CP (Commission Permanente), mentionner l'hydraulique règle le problème d'office.

M. BOUZON – Nous pourrions y ajouter les microcentrales.

M. LE PRESIDENT – Je rappelle que l'objet de la SEMOP est précis. Il convient de ne pas en limiter l'usage par des mentions trop restreintes.

Tout le monde est-il d'accord, au-delà de la position des uns et des autres, pour ajouter l'hydraulique en quatrième objet ? ... Y a-t-il d'autres questions ? ...

Mme RELIAT – Suite à vos précisions, nous finissons par changer de position.

M. LE PRESIDENT – Je ne le prends pas comme tel. Je pense effectivement que le rapport mériterait d'être plus précis sur certains aspects.

Qui est pour ? ... Pas d'abstention, pas d'avis contraire. Je vous remercie.

*Le rapport n° 202 relatif au développement des énergies renouvelables :
concession de service avec constitution d'une SEMOP en vue de la gestion
d'un service de production d'énergies renouvelables
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 203

AIDES AUX COLLECTIVITÉS : CONTRACTUALISATIONS 2018-2020

M. PETIT – Comme vous le savez, depuis 2015, nous avons fait de l'aide aux communes et intercommunalités une priorité de notre action. Nous avons ainsi mobilisé une enveloppe de crédit de 38,3 M€ sur les trois dernières années. Dans un contexte territorial renouvelé et face à l'incertitude sur l'évolution des financements de l'Etat, nous avons voulu apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements pour les trois ans à venir.

Aussi, au terme d'une large concertation entreprise depuis l'automne 2017 avec les Maires et Présidents d'intercommunalités, ce sont 1 860 projets qui ont été retenus à partir des propositions et des priorités de chaque collectivité.

Chaque opération a été examinée au filtre de l'ancien guide des aides afin d'assurer l'équité et la cohérence des aides entre les collectivités. Ainsi, pour 2018 à 2020, nous mobiliserons une enveloppe de 40 M€ pour les aides aux investissements des communes et intercommunalités, soit 1,7 M€ de plus que sur la période précédente. L'ensemble de ces projets générera 260 M€ de travaux en Corrèze, au bénéfice de l'économie et de l'emploi local, impact majeur pour la filière BTP (Bâtiments et Travaux Publics) quand on sait que 1 € de subventions engendre 6,5 € de travaux.

Parmi les projets retenus, 390 s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et font de notre politique de contractualisation départementale un véritable levier de la transition écologique. Ils représentent 13,3 M€ d'aides départementales pour un investissement total de 86,5 M€.

Enfin, pour rappel, nous avons acté le principe d'une convention territoriale d'exercice concerté des compétences avec la Région Nouvelle-Aquitaine, afin de permettre des cofinancements des projets locaux par le Département et la Région et de ramener à 20 % au lieu de 30 la participation minimum du maître d'ouvrage.

Mme VALLÉE – Monsieur le Président, vous nous proposez, dans ce rapport, d'adopter les termes du contrat proposé aux collectivités pour les trois années à venir, détaillant la liste des projets retenus par le Département. Revenons un peu sur cette liste et sur la méthode que vous avez employée pour y parvenir.

Compte tenu du nombre de dossiers transmis au Département pour financement et donc du large dépassement de l'enveloppe budgétaire initialement prévue, l'élagage a consisté, dans un premier temps, à supprimer tous les dossiers, tous les projets classés en priorités 2 et 3 pour ne retenir que ceux classés en 1.

Ces premières branches en moins ne suffisant pas, il a fallu tailler dans les taux d'aides précédemment appliqués (- 50 % sur les aménagements de bourgs, les espaces publics, etc.). En clair, les collectivités qui ont pris le soin de mettre tous leurs projets en priorité 1, celles-ci et elles seules, auront la latitude de faire des avenants à ce contrat en cas d'imprévu ou d'opportunité nouvelle, contrairement à de nombreuses communes ou collectivités, qui ne se voient retenir qu'un seul projet pour les trois années à venir que couvre ce contrat. Nous ne sommes donc pas d'accord avec les termes de votre rapport, qui parle d'équité des territoires.

Une question également : avez-vous pris l'assurance auprès du Préfet que les dossiers d'aménagement de bourgs financés par le Département seront bien abondés de la même façon dans le cadre de la DETR ?

Enfin, une dernière remarque : il nous est proposé, dans ce rapport, d'adopter les termes d'un contrat déjà proposé aux collectivités en date du 11 juin dernier. Certaines communes et EPCI l'ont même déjà signé sans même que nous l'ayons adopté aujourd'hui. Cherchez l'erreur.

La contractualisation avec les collectivités aurait pu être, pour le Département, un outil de stabilisation et de lisibilité des budgets, mais cette méthode en a fait un outil opaque et non satisfaisant vis-à-vis de l'équité du territoire.

Ma dernière question concerne les montants de nombreux projets inscrits dans le contrat : ce ne sont que des estimations. Vous demandez, dans le dossier, de présenter des demandes de subventions avec des devis consolidés après appel d'offres ou devis définitif. Qu'advient-il du montant de la subvention allouée si les devis sont supérieurs aux estimations prévues ? La subvention sera-t-elle ajustée à la hausse ou inversement, à la baisse, si les montants sont inférieurs ?

Mme BOUCHETEIL – Pour compléter l'intervention de Stéphanie, j'ajouterais que la méthode n'est pas satisfaisante, puisqu'elle vous contraint à supprimer des crédits dédiés à la politique de l'Eau et ce, dès 2019, pour financer le volet de l'aide aux collectivités. Vous en aviez pourtant fait une priorité de mandat et attendiez le nouveau plan d'aide de l'Agence de l'Eau pour avoir une politique encore plus prégnante.

M. LE PRESIDENT – Sur ce plan, je te rappellerai simplement que la politique de l'Eau constitue en soi une aide aux collectivités. D'un côté ou de l'autre, les collectivités en bénéficieront donc toujours.

Oui, nous attendions effectivement beaucoup du 1^{er} plan et de la capacité de l'Agence de l'Eau à accompagner les politiques, or nous enregistrons aujourd'hui 60 M€ de moins par an, sur 270 M€ de crédit. Il est hors de question que le Département de la Corrèze vienne compenser ce que l'Etat reprend pour constituer ses excédents budgétaires. Il faut que l'Etat assume en la matière.

Nous sommes la Collectivité de l'eau qui a le plus de masse d'eau à réparer (un tiers), nous disposons de 10 % des budgets, des plus bas taux d'aides sur l'eau et des zones en difficulté les plus grandes, le pourcentage du territoire en ZRR (Zones de Revitalisation Rurale) étant supérieur de 10 à 15 % à celui du deuxième territoire sur le périmètre des agences. Tous ces critères nous amènent à batailler contre l'Etat sur le sujet, dans le cadre des Assises de l'Eau notamment. Ensuite, il s'agit d'un choix des collectivités, lesquelles considèrent que le prix de l'eau fera le reste et préfèrent mettre l'argent public sur autre chose que sur l'eau.

Il est insensé qu'en investissant 1,7 M€ de plus que sur la période précédente (sans compter les amendes de police, à hauteur d'1 M€ sur les trois ans), les sommes dédiées ne suffisent pas. J'espère qu'au final, les acteurs seront plus sérieux.

Il est possible que des projets classés en priorité 2 ou 3 puissent être exclus et ne pas être financés. Le cas échéant, si nous disposons des ressources nécessaires, nous les financerons.

Vis-à-vis du Préfet, je tiens à vous dire qu'une partie des PAB (Programmes d'Aménagement de Bourg) 2017 sera financée intégralement par l'Etat. Nous avons trouvé des crédits supplémentaires (il s'agit d'une enveloppe que nous avons pu récupérer suite à la signature du contrat) qui constituent une marge par rapport au prévisionnel. De ce fait, l'Etat financera à hauteur de 50 000 € sur la première année, ce qui compensera certains dossiers que nous avons pris en charge. L'an prochain, le Préfet retoillettera sa grille DETR pour trouver les 15 % manquants, sachant qu'une fiche CTE imposera une bonification de 5 % de la DETR pour les actions retenues par l'Etat dans le cadre de la transition écologique. En tout état de cause, les élus seront demandeurs.

Pour revenir sur les estimations, il est normal de travailler par estimation au moment du contrat, puis sur devis. Vous verrez que la nomenclature de la grille de lecture aboutit à ce que, pour un bâtiment aidé à 30 %, vous touchiez 30 % d'aides. En cas d'enveloppe restante du fait d'un devis plus faible, en l'utilisant pour une place publique aidée à 25 %, vous aurez droit à 25 % d'aides dans la limite de l'enveloppe. A l'inverse, en cas de devis supérieur non contractualisé, il conviendra de compenser en ponctionnant une autre enveloppe du contrat.

Je pense qu'il s'agit d'un outil intéressant à tester et à faire perdurer, sachant que des ajustements seront possibles. Des communes n'ayant qu'un seul projet à 3 000 ou 4 000 € (en plus de la voirie) nous ont sollicités de nouveau concernant un projet classé en priorité 2, que nous avons ajouté. Au total, 140 dossiers nouveaux ont été intégrés à la liste, représentant, sur 30 M€ de contractualisés, moins de 300 000 €, soit 1 % de variation. En cas de projet exceptionnel ou nécessaire, nous ajusterons.

Sur le « Cherchez l'erreur » : la transparence peut entraîner une prise de délibération immédiate. Certaines communes ont délibéré pour autoriser la signature du contrat et pouvoir mettre en route le projet dès le 13 juillet. C'était une manière d'accélérer le processus. Au total, le 13 juillet déjà, à la CP, de multiples projets sont prêts à être enclenchés. D'autres nous ont posé la question, nous leur avons répondu par l'affirmative. D'autres, enfin, ont délibéré sans même se poser la question de savoir si nous avons délibéré ou non, en ne se basant que sur le pré-projet. Voilà pourquoi certains ont déjà délibéré. A la limite, un contrat est un contrat. Tant qu'il est signé par les deux parties, il fonctionne.

Qui est pour ce rapport ? ... Qui est contre ? ... Pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le rapport n° 203 relatif aux aides aux collectivités :
contractualisations 2018-2020
est adopté par 26 voix pour et 12 voix contre.*

RAPPORT N° 302

ADMISSIONS EN NON-VALEUR, CRÉANCES ÉTEINTES ET REMISES GRACIEUSES

M. COMBY – Les admissions en non-valeur concernent des créances irrécouvrables, au motif que les adresses des redevables sont inconnues ou que les débiteurs n'étant pas solvables, il n'est pas possible d'engager de poursuites. Le montant total atteint 32 671 €.

Nous enregistrons 12 306 € de créances éteintes ainsi que des remises gracieuses liées à l'autonomie des frais d'hébergement en EHPAD ou au titre de l'insertion, des régularisations d'erreurs de la CAF et une modique somme correspondant à une taxe d'urbanisme irrécouvrable.

Le montant total est porté à 68 687,77 €.

M. LE PRESIDENT – Formidable. Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

Le rapport n° 302 relatif aux admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 303

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 MAI 2018

Mme DUBOST – Le tableau des emplois est un outil de pilotage et de référence pour la Collectivité tout au long de l'année, en fonction des créations, suppressions ou modifications des emplois.

En avril dernier, notre Assemblée a approuvé ce tableau, arrêté au 31 janvier 2018. Depuis cette date, sont intervenues les décisions des Commissions Administratives Paritaires de mai, des réussites à concours ou à examens et des évolutions de postes au regard des besoins des services ou des organisations.

Le tableau des emplois qui vous est proposé aujourd'hui prend acte de l'ensemble de ces mouvements arrêtés au 31 mai et répartis comme suit :

- suite à des Commissions Administratives Paritaires, 66 promotions ou avancements qui impliquent 8 transformations d'emplois en catégorie A, 12 en catégorie B et 46 en catégorie C ;
- réussites à examens professionnels ou concours : 7 transformations d'emplois ;
- création du grade d'attaché hors classe par disparition du grade de directeur territorial ;
- transformations de postes non pourvus nécessitées par les besoins de fonctionnement des services : transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste d'ingénieur chargé de projet et transformation digitale ; transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en poste d'adjoint administratif territorial ;
- suppression du poste de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe supérieure suite à la constitution du syndicat mixte QUALYSE ;
- au Centre Départemental de l'Enfance, modifications sur le tableau des emplois contractuels prenant acte de l'activité effective avec des mensualités ouvertes au titre de nouveaux grades.

M. LE PRESIDENT – Questions ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le rapport n° 303 relatif à l'actualisation des tableaux des emplois budgétaires
au 31 mai 2018
est adopté à l'unanimité.*

RAPPORT N° 304

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES
DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ARTICLE L. 3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. PEYRET – Tout est dans le titre de l'objet. Il s'agit d'un rapport somme toute classique.

M. LE PRÉSIDENT – Nous n'avons pas de vote à faire.

*Acte est donné sur le rapport n° 304 relatif aux marchés publics et accords cadres -
Délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
Article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales.*

RAPPORT N° 305

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017
DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. PEYRET – L'année 2017, troisième année de notre mandature, a marqué une nouvelle étape dans la conduite de notre action et dans la réalisation de nos projets, dans le respect de nos engagements pris envers les Corrèziens.

Malgré un contexte de forte baisse des dotations de l'État, nous avons tenu nos engagements financiers : pas d'augmentation des impôts, poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement et désendettement de la collectivité. Ces efforts nous ont permis de maintenir un niveau d'investissement élevé pour aménager et développer la Corrèze, en garantissant l'équilibre entre tous les territoires et l'égalité d'accès des Corrèziens à tous les services, au premier rang desquels le numérique.

Avec l'entrée en phase opérationnelle du programme "Corrèze 100 % fibre 2021", tous les foyers corrèziens seront raccordés d'ici trois ans au très haut débit.

En parallèle, un programme en faveur de la téléphonie mobile a été lancé avec l'implantation de dix nouveaux pylônes.

Parmi les autres actions mises en œuvre, je citerai notamment :

- le numérique dans les collèges avec un gros effort du Département, soucieux de l'excellence éducative, avec l'opération 100 % Collèges Corrèziens Connectés ;
- la révision de notre Schéma Départemental des Espèces Naturelles Sensibles ;
- l'adhésion de notre Laboratoire au Syndicat Mixte QUALYSE ;
- l'amélioration et la sécurisation du réseau routier avec notamment la mise en place du programme d'élagage pour augmenter la durée de vie des chaussées ;
- des choix d'avenir sur les grands projets "Routes 2025" tels que les déviations de Noailles et Lubersac, et d'évaluation de la politique d'aide aux collectivités, qui nous a permis de vous proposer, aujourd'hui, la contractualisation 2018/2020 à hauteur de 40 M€ ;
- ou encore la création d'une cellule urbanisme pour accompagner les communes.

L'équilibre entre les territoires, c'est également l'égalité d'accès aux services au public, avec l'adoption du Schéma Départemental 2018/2023. Ce Schéma pose les bases d'une organisation territoriale des services au public, mais nous attendons de l'État une concertation renforcée avec les élus locaux et des engagements clairs pour les années à venir.

Dans le domaine de la solidarité, 2017 a permis de poursuivre notre action pour préserver notre modèle social et innover au service de la solidarité. L'année a été marquée par l'adoption et le déploiement d'un nouveau Schéma Départemental de l'Enfance, garant de la protection et de l'épanouissement des jeunes Corrèziens. Ce Schéma est aussi porteur d'innovation, avec notamment la création des familles solidaires.

2017 nous a aussi permis d'engager des actions innovantes pour prévenir la perte d'autonomie avec des programmes autour de la dénutrition, des nouveaux outils numériques et du développement d'expérimentations sur l'aide aux aidants. Notre politique d'insertion active et résolument tournée vers l'emploi a porté ses fruits, avec une baisse de 2,6 % du nombre de bénéficiaires du rSa en 2017, soit 14,1 % en deux ans, et le renforcement de nos dispositifs Corrèze Boost Jeunes et Corrèze Boost Emploi.

Pour préserver le bien vivre ensemble, le budget 2017 consacré aux associations culturelles et sportives a été de nouveau maintenu pour garantir l'animation et faire vivre le lien social sur tout le territoire. Dans toute notre action, nous restons fidèles à notre méthode de concertation et d'écoute des Corrèziens. Cette méthode s'est traduite tout au long de l'année 2017 au travers de plusieurs consultations en ligne et de nombreuses rencontres de terrain, notamment à l'occasion des réunions cantonales.

Au nom de l'ensemble de mes collègues, je souhaite saluer le travail des 1 300 agents départementaux qui s'investissent au quotidien dans leurs différentes missions partout en Corrèze avec le souci constant de la proximité et de la qualité du service rendu aux usagers.

Le Département peut compter sur une administration moderne et réactive qui sait évoluer et qui se dote actuellement d'une feuille de route digitale pour s'adapter aux nouveaux services et aux usages numériques.

Annoncée comme un cap difficile à passer, l'année 2017 aura permis de poursuivre le développement d'une action départementale de proximité, de qualité et de porter de nouveaux projets structurants, tout en démontrant notre capacité à optimiser la dépense publique.

Mme VALLÉE – Le sujet du très haut débit appelle de ma part des interrogations. Vous avez fait un recours gracieux à Dorsal, qui a été refusé, ainsi qu'un recours au Tribunal Administratif sur une partie d'une délibération. Vous savez, tout comme moi, que cette procédure est longue. Recevoir une réponse, en votre faveur ou non, sur le montant des rachats des infrastructures d'actions, demandera du temps.

En quoi ce retard peut-il ou pas impacter la Corrèze dans le déploiement de la fibre si les entreprises ne peuvent pas utiliser les infrastructures existantes, comme il leur est demandé de le faire dans leur marché partout où c'est possible ?

M. LE PRESIDENT – Je pourrai répondre avec la plus grande précision à cette question dès que les titulaires des marchés, c'est-à-dire NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs) sur le 1 et Axione sur le 2 et 3, auront fini l'étude complète du réseau d'infrastructures et notamment du réseau de collecte.

Avec Dorsal, nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur l'indemnité à verser à Axione. Je considère que, dans le cadre d'un contrat nous liant à une entreprise jusqu'en 2029, mettre en place un réseau concurrent qui lui enlève la mission de service public justifie de procéder à un dédommagement et de discuter de ce dernier. Axione bénéficiant d'une clause d'exclusivité, cela me paraissait donc normal.

Sous une forme très opaque, 15,5 M€ sont attribués à Axione en tant que solde de tout compte, quand notre calcul nous amène à 7 M€. Quid des 8,5 M€ supplémentaires ? C'est ce que nous demandons en justice. Nous ne demandons pas la suppression de la clause d'exclusivité (qui n'existe plus, Axione ayant signé le contrat) mais contestons les 15 M€. Nous demandons et ce depuis trois ans, qu'une fois pour toutes nous puissions, avec la Région (j'ai leur accord depuis hier), les trois Départements et les acteurs historiques (Tulle, Brive, Guéret et Limoges), nous mettre autour d'une table et discuter de ce que nous voulons faire de cet outil.

Nous avons signé les marchés il y a cinq mois, or nous n'avons été appelés d'aucune cotisation. Heureusement, nous leur avons signalé il y a quinze jours que s'ils ne payaient pas les acomptes aux entreprises, elles ne pourraient plus les demander pour cause de dépassement des délais de trois à quatre mois après la signature.

Voilà où nous en sommes.

Axione ayant rejeté le recours gracieux sur lequel nous redemandons le retrait de la délibération, rien n'entrave aujourd'hui le fait qu'il n'y ait plus de clause d'exclusivité. Par ailleurs, nous gardons la capacité de connaître le nombre de fibres nécessaires sur le réseau de collecte une fois que NGE et Axione auront créé le réseau. C'est à ce moment que nous aurions pu discuter avec Dorsal des modalités de l'achat, lequel ne concerne que le résiduel. A ce

jour, nous avons acheté tout le réseau résiduel d'Axione mais, à certains endroits, nous devons recréer du réseau. Or, nous n'avons pas l'intention de relouer du résiduel.

Nous nous sommes revus hier à la SPL Nouvelle-Aquitaine ; la Région nous invite à examiner le dossier. Pour être très clair, nous sommes disposés à retirer le recours au Tribunal Administratif dès lors que nous disposerons d'un accord commun, global en termes de plan de financement, de modalités de déploiement, de rôle de chacun, et sur lequel nous ne revenons pas.

Car finalement, que se passe-t-il ? Nos collègues ont voulu nous contraindre car ils n'étaient pas engagés dans le 100 % fibre. Or, aujourd'hui, tous se lancent. Les opérateurs privés font des offres à d'autres départements, Haute-Vienne, Creuse et Corrèze, nous sommes en phase et Dorsal tient : nous ne nous positionnons pas sur les AMII (Appel à Manifestation d'intention d'Investissement) des privés. Quatre Départements sont d'accord en Nouvelle-Aquitaine : les Landes et les trois Départements du Limousin. Ont-ils des valeurs républicaines davantage chevillées au corps ? Quoi qu'il en soit, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et la Charente ne sont pas sur la même dynamique. Mais dès lors que de l'espace a été libéré pour le privé, à quoi bon y insérer un nouveau réseau public complet ?

Aujourd'hui, nous sommes ouverts à un retrait du recours à partir du moment où il existe un accord global et qu'Axione s'engage à tenir les délais, sans quoi ils auront à assumer la double peine. Nous l'attaquons sur les 15,5 M€, auxquels seront ajoutées des pénalités. Il convient de remettre le rapport de force là où il doit être : Axione n'est pas patron à Dorsal. L'affaire est compliquée par l'arrivée de nombreux EPCI, qui ne la comprennent pas.

Eric et moi-même nous disions hier : « notre souci est d'avoir raison trop tôt et de le porter trop fort ». Mais j'ai bon espoir de trouver des solutions. Tout le monde a compris que guerroyer entre nous n'était dans l'intérêt de personne. Nous avons bien mieux à faire à se mettre d'accord sur ce que nous voulons.

Ils trouveront, avec la Corrèze, un partenaire d'une très grande loyauté, à partir du moment où on ne nous ennuie pas avec ces dossiers annexes. Il existe des budgets annexes, nous savons où nous allons. La caution sera validée à la prochaine CP. J'ai bon espoir.

Mme VALLÉE – En cas de procédure devant le Tribunal Administratif, les délais seront sérieusement rallongés.

M. LE PRESIDENT – Dorsal, pour préserver Axione, propage ce bruit. Mais quand nous leur demandons s'ils disposent de la clause d'exclusivité, ils répondent bien vite par l'affirmative. Ils ont signé, ce qui a mis un terme à leur clause d'exclusivité. Effectivement, ils n'ont pas vu venir l'affaire. Mais à venir nous chercher, ils nous trouvent. J'espère que, pour nous tous, un mauvais accord vaut mieux qu'un bon procès. Pour ce qui nous concerne, nous validerons un accord moyen. J'ai bon espoir.

Y a-t-il d'autres questions ? ...

Mme RELIAT – Je voulais savoir pour quelle raison Cybercorrèze a été supprimé. Dans le cadre des petits-déjeuners numériques, je l'avais utilisé avec les salariés de mon association, que j'avais envoyés en formation, formation à laquelle j'avais moi-même participé. Alors que nous étions inscrits à la formation suivante, plus précise, par petits groupes, nous avons appris qu'elle ne se ferait pas, ce qui nous a fortement déçus. Je voulais donc connaître les raisons de sa suppression.

M. LE PRESIDENT – La raison de cette suppression est simple : Cybercorrèze consommait chaque année 60 000 €, voire davantage. Les partenaires n'ont plus payé de cotisations depuis deux ou trois ans. Dans ces conditions, pourquoi maintenir l'association ? Par ailleurs, nous louons les locaux du pôle bois alors que des locaux sont disponibles chez nous.

L'an dernier, nous avons créé une Direction de la Transformation Numérique et avons proposé (et je le redis ici très précisément) à tous les salariés sans exception, de faire avec eux ce que nous avons fait avec Christine COUDERT-MORIN lors de son passage de Corrèze-Expansion au Département : nous leur demandions de nous remettre leur lettre de démission, tandis que nous leur donnions leur lettre d'embauche. Cela évitait d'avoir à nous acquitter d'indemnités de licenciement pour des salariés repris dans l'entreprise aux mêmes conditions de salaire. Nous avons proposé cette manipulation aux agents de Cybercorrèze. L'un d'eux l'a refusée et affirme à présent que nous avons multiplié les promesses.

Il n'est pas envisageable de toucher des indemnités de départ, puis d'être réemployé dans l'entreprise. Ce salarié verra donc son contrat soldé, ses indemnités payées et ce sera terminé.

Mme ROME – L'association Cybercorrèze a été dissoute. L'an dernier, pour sa quatrième année, alors qu'elle enregistrait 75 000 € de déficit, le Commissaire aux Comptes nous a menacés d'une procédure d'alerte, qui a été enclenchée cette année. Si nous ne voulions pas être mis en défaut, il convenait d'y mettre un terme dans des conditions de trésorerie nous permettant d'assumer la fin de l'association en termes de factures, de travail du comptable et du Commissaire aux Comptes, ainsi que de licenciement.

Maintenir Cybercorrèze ne serait-ce que deux mois supplémentaires, c'était ne plus disposer de cette trésorerie. Il serait donc revenu aux collectivités, dont le Département et les chambres consulaires, de renflouer les dettes, ce qui n'était pas bon pour notre image. Nous ne mettons pas fin à Cybercorrèze de gaieté de cœur.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas parce que Cybercorrèze n'existe plus que les opérations, si elles sont jugées bonnes, s'arrêteront.

Il s'agissait, pour une partie, de personnels mis à disposition du Département, ce dernier prenant en charge le chauffage, la location des locaux, frais représentant une partie importante du déficit. Dans le même temps, les partenaires, tout en saluant unanimement la qualité du dispositif, ne s'acquittaient plus des 2 000 € de cotisations qu'ils s'étaient engagés à payer. Ce n'était plus tenable.

Je le redis : si les petits-déjeuners du numérique sont nécessaires, utiles et importants, ils seront maintenus, hormis s'ils étaient réalisés par le salarié partant.

Mme ROME – L'agente qui a assuré le dernier petit-déjeuner, à Brive, l'a fait en tant qu'agente du Département.

Mme RELIAT – Nous étions inscrits à la formation à venir, en petits groupes, or elle ne s'est pas faite.

M. LE PRESIDENT – S'agissant des missions, dès lors que les personnels ont été repris, il n'y a pas de raison de ne pas les poursuivre. Dans un premier temps, il conviendra de les évaluer. Nous pourrons vous en dire davantage en CP.

Mme ROME – Sandrine est entrée dans la collectivité le 18 juin. Le 19, un petit-déjeuner était prévu à Brive, avec un grand nombre de personnes (39). Il ne pouvait être annulé et a été assuré.

M. LE PRESIDENT – S'il s'avère utile de conserver ces petits-déjeuners, l'agente poursuivra son action. Hélène, tu examineras cela. Il conviendra simplement de s'accorder sur les actions à réaliser.

Voilà où nous en sommes.

S'agissant du vœu sur la notion d'espace dans la Constitution de la V^{ème} République, qu'en pensez-vous ? ... Dois-je le relire ? ... Nous pouvons supprimer la mention « présenté par Corrèze demain » si vous le voulez. Qu'en dites-vous ? ... Christian.

M. BOUZON – Mon intervention ne concerne pas les vœux. Je tenais simplement à avoir une précision sur les ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Pourriez-vous prévoir une information sur l'avancée du dossier des Espaces Naturels Sensibles ou pas en plus de celui des gravières d'Argentat ?


M. LE PRESIDENT – Ce sujet n'a-t-il pas fait l'objet d'un point en CP ? ... Nous le referons. Nous disposons de tous les éléments.

Puisque tu évoques le sujet : sur l'ENS Argentat, nous prévoyons une réunion dédiée. Je vois le Préfet le 19 juillet. J'aurais préféré, comme pour le Plan Santé, présenter quelque chose aujourd'hui. Le problème est que le Cerema a réalisé une étude hydraulique. J'étais présent à la réunion et le Préfet souhaitait l'être également. Cela a décalé les choses. Le projet sera acté le 19 juillet. Ensuite, je souhaite organiser une réunion avec l'ensemble des élus afin de présenter un projet et garantir une visibilité du dossier par chacun avant toute diffusion en CP.

Y a-t-il des questions sur le rapport d'activité 017 ? ...

Acte est donné sur le rapport n° 305 relatif à la communication du rapport d'activité 2017 des services du Conseil Départemental.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUILLET 2018



VOEU

en faveur de la prise en compte
des notions d'espace et de territoire
dans la Constitution de la V^{ème} République

présenté par l'Assemblée Départementale

La France est très majoritairement rurale dans sa géographie.

92 % de son territoire sont couverts par des communes de moins de 3 500 habitants où vivent 21,4 millions d'habitants.

Pourtant, force est de constater que dans la Loi, la dimension démographique l'emporte sur la prise en compte de l'espace. Une raison parmi d'autres : la Constitution ne considère pas les notions d'espace et de territoire. En conséquence, les lois sont « essentiellement » régies au regard du nombre d'habitants.

La situation pénalise d'abord les territoires et les habitants des espaces ruraux mais aussi, in fine, ceux des espaces urbains avec la congestion des métropoles et les difficultés de la vie quotidienne.

Cela a des conséquences négatives avec le vote quasi exclusif de lois motivées par la seule prise en considération de la population, pénalisant lourdement les zones les moins denses dans les choix politiques.

A titre d'exemples, ce contexte favorise :

- la définition de cantons à la superficie démesurée : visant un seuil de population, le redécoupage de 2014 a engendré des cantons très vastes et a limité la proximité des nouveaux Conseillers départementaux dans beaucoup de départements ruraux. En limitant à 20 % l'écart de population entre les nouveaux cantons, l'écart entre les superficies est quant à lui très largement supérieur à 20 %, générant des situations complexes pour certains cantons et leurs élus ;

- la définition du territoire intercommunal par le prisme de sa population avec un seuil démographique minimum de 15 000 habitants, sans garantie d'efficacité ni de pertinence ;
- la perpétuation de politique d'aménagement des territoires focalisées prioritairement sur les centres urbains, laissant un monde rural moins bien accompagné (désertification médicale, déclin des services publics, mobilité entravée, couverture mobile et internet insuffisante...), alors que les besoins sont les mêmes pour les 21,4 millions de nos concitoyens qui y vivent ;
- les écarts injustifiés entre les ressources allouées par l'État calculées exclusivement sur un critère démographique : la dotation globale de fonctionnement varie de 64 à 88 € par habitant pour les communes de moins de 3 500 habitants, alors qu'elle est de 128 € par habitant pour les villes de plus de 200 000 habitants ;
- la sous-représentation des territoires ruraux dans les instances de décision : communes rurales au sein des conseils communautaires, Départements ruraux au sein des instances régionales...

En conséquence, le Conseil départemental de la Corrèze propose :


- de moderniser le texte de la Constitution de 1958 en tenant compte de l'évolution territoriale de la France et en introduisant la notion d'espace et de territoire ;
 - de saisir l'opportunité d'introduire dans la Constitution un support pour plus de justice entre le monde rural et le monde urbain, dans un moment où la fracture territoriale s'intensifie et où les déséquilibres ne cessent de s'accroître ;
 - de prendre en compte le critère spatial au côté du critère démographique ;
 - d'ambitionner un aménagement plus équilibré du territoire : il ne peut y avoir de cohésion territoriale sans une meilleure considération de l'espace rural ;
 - de tendre vers une juste efficacité des politiques et investissements publics qui ne soient plus majoritairement proportionnés, voire exclusivement réalisés au nombre d'habitants ;
 - de reconnaître la légitime action des habitants des territoires ruraux en faveur d'éléments essentiels à l'intérêt général : maîtrise de l'espace, préservation de la qualité de l'eau et de l'air... ;
 - de prendre en compte l'organisation spatiale et la spécificité géographique et socio-économique des espaces ruraux ;
 - de favoriser, voire même de démultiplier, les efforts en matière de transition écologique, grâce à une réelle considération accordée à l'espace rural.
-

M. LE PRESIDENT – Que dites-vous de la notion de « territoire et de surface » ? ... Vous convient-elle ? ... Nous ne l'avons pas changée, vis-à-vis des associations d'élus.

Nous supprimons « Corrèze Demain » au profit de « par le Conseil Départemental » ? Qui est pour ? ...

*Le vœu en faveur de la prise en compte des notions d'espace et de territoire
dans la Constitution de la V^{ème} République
est adopté à l'unanimité.*

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 JUILLET 2018



VOEU

relatif à la réforme de la fiscalité locale

présenté par l'Assemblée Départementale

La mission « Finances locales » mandatée par le Premier ministre et co-présidée par Messieurs Alain Richard et Dominique Bur a rendu ses conclusions sur la refonte de la fiscalité locale le 9 mai 2018.

Parmi les scénarios envisagés par le rapport figure celui où la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (TFB) pourrait être transférée au bloc communal et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) attribués au niveau national pour être ensuite répartis localement par l'État.

Considérant que cette hypothèse remettrait en cause l'autonomie fiscale des Départements et porterait par là-même atteinte au fondement de la Décentralisation et de la Démocratie telles que définies par la Constitution,

Considérant que les Départements doivent poursuivre leurs missions de solidarités humaines et territoriales. Les Départements ont besoin de ressources propres pour assurer un aménagement équilibré des territoires et garantir la solidarité envers les plus fragiles,

Considérant qu'il ne revient pas aux collectivités territoriales d'assumer les conséquences financières de la suppression de la taxe d'habitation décidée par le Gouvernement,

Considérant l'avis unanime sur cette question, émis par l'Assemblée des Départements de France lors de son Assemblée Générale du 20 juin 2018,

Le Conseil départemental de la Corrèze demande au Gouvernement :

- de renoncer aux recommandations du rapport Richard-Bur sur la fiscalité locale,
 - de garantir les principes qui régissent l'organisation décentralisée de la République et notamment l'autonomie financière des collectivités.
-

M. LE PRESIDENT – Sur le fait que nous ne prenions pas la fiscalité pour le bloc communal, qui est pour ? ... Pas d'avis contraire, pas d'abstention. Je vous remercie.

*Le vœu relatif à la réforme de la fiscalité locale
est adopté à l'unanimité.*

Mme TAYSSE – Ma question est peut-être triviale, mais elle a son importance, vu la température ambiante. J'ai mon sac de plage dans la voiture, je veux aller me baigner à Ruffaud. Est-ce possible ?

M. LE PRESIDENT – La plage n'est pas surveillée. Par ailleurs, j'ai diffusé de nouveau il y a un mois le message suivant : la baignade est officiellement fermée pour cause de cyanobactéries. Viens à Miel, avec plaisir. Nous y organisons une fan zone le 15.

S'agissant du pavillon bleu, il a fait l'objet d'une analyse moyenne. Je ne comprends pas l'intérêt d'établir des profils de baignade sur huit ans pour nous enfoncer en une seule analyse. Pour obtenir une analyse excellente, il convient de comptabiliser cinq analyses successives de qualité bonne. Nous en avons enregistré une moyenne, mais qui permettait à la baignade de rester ouverte, or l'analyse qui suivait n'a pas dû être refaite. Elle aurait dû avoir lieu en fin de saison. Cet épisode leur apprendra à surveiller ce sujet d'un peu plus près. Toutefois, il n'existe pas de problématique de cyanobactéries sur ce site. Annick, tu y seras la bienvenue.

La séance est levée.

